La TOUR DE GARDE

annonce

LE ROYAUME DE JÉHOVAH

15 MARS 1963 N° 6

Périodique bimensuel

LA SOUMISSION AUX AUTORITÉS EST PROFITABLE

LA SOUMISSION AUX AUTORITÉS ET NOTRE CONSCIENCE

FAUT-IL CRITIQUER DIEU?

CONNAISSEZ-VOUS L'ARMÉE DU SALUT?

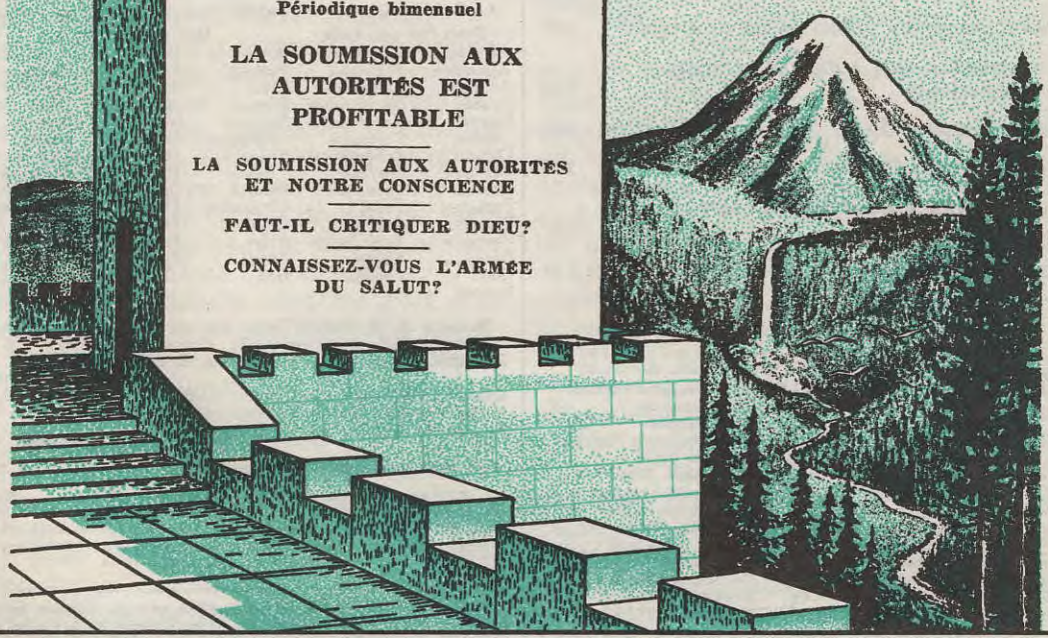

"VOUS ÊTES MES TÉMOINS", DIT JÉHOVAH.—Es.43:12

LE BUT DE « LA TOUR DE GARDE »

Aux temps bibliques, les tours bâties sur des lieux élevés étaient d'excellents postes d'observation d'où les sentinelles pouvaient voir ce qui se passait et, par conséquent, avertir de l'approche d'un danger ou annoncer une bonne nouvelle. Notre périodique occupe symboliquement une telle position avantageuse car il est fondé sur la Parole de Dieu, le livre de la suprême sagesse. Ce fait l'élève au-dessus des propagandes et des préjugés politiques, nationaux et raciaux, ce qui le libère de toute partialité. Il n'est en outre esclave d'aucune croyance traditionnelle. Son message progresse à mesure que croît la lumière répandue sur les desseins et les œuvres de Jéhovah. — Habacuc 2: 1-3.

Ce périodique voit les choses d'un point de vue scripturai. Lorsqu'il considère la génération actuelle vénale, inique, hypocrite, athée, consumée par les guerres, les famines, les pestes, la confusion, la crainte, et constate que des minorités impopulaires sont persécutées, il ne répète pas l'ancienne maxime selon laquelle l'histoire est un perpétuel recommencement. Informé par les prophéties bibliques, il sait que ces calamités sont les signes du temps de la fin de ce monde. Mais, illuminé par une espérance glorieuse, il aperçoit derrière ces malheurs, et grandes ouvertes pour nous recevoir, les portes d'un monde nouveau.

Considérée de ce point de vue, « La Tour de Garde » est une fidèle sentinelle, attentive et consciencieuse, qui note tout signe de danger et en indique l'issue. Elle annonce le royaume de Jéhovah établi par l'intronisation du Christ dans les cieux, pourvoit à la nourriture spirituelle de ses cohéritiers, encourage les hommes de bonne volonté par de glorieuses perspectives de vie éternelle sur une terre paradisiaque, et nous réconforte par la promesse de la résurrection des morts.

Elle n'est pas dogmatique, néanmoins sa voix s'élève avec assurance parce que cette publication est fondée sur la Parole de Dieu. Elle ne publie pas des interprétations particulières des prophéties, mais attire l'attention sur les événements, les compare avec les prédictions et chacun peut vérifier leur parfaite concordance et constater avec quelle précision Jéhovah interprète sa propre prophétie. Pour notre salut, elle concentre fidèlement toute son attention sur la vérité biblique et ne mentionne les nouvelles religieuses que dans un sens général.

Soyez vigilant en ces temps périlleux, tel est le conseil de Dieu. Veillez donc en lisant régulièrement « La Tour de Garde ».

IMPRIMEUR ET EDITEUR: WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF PENNSYLVANIA
39, Allmendstrasse Berne 22
Editeur principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président Grant Suiter, Secrétaire
Editeur pour la Suisse: Association des témoins de Jéhovah de Suisse
Rédacteur responsable: François Zurcher

« Ils seront tous enseignés de Jéhovah. » — Jean 6:45, NW; Esaïe 54:13

SOMMAIRE

Pourquoi être négatif? 163

La soumission aux autorités est profitable 165

La soumission aux autorités et notre conscience 169

Faut-il critiquer Dieu? 180

Connaissez-vous l'Armée du Salut? 185

La persévérance dans le ministère récompensée 190

Questions des lecteurs 191

Abréviations employées dans « La Tour de Garde » pour les versions de la Bible mentionnées ci-dessous

AC – Version de Crampon 1905
AS – American Standard Version *
AT – An American Translation *
Cr – Version de Crampon 1923 et 1939
Da – Version de J.-N. Darby
Dy – Catholic Douay Version *
GV – Glaire & Vigouroux
Jé – Bible de Jérusalem
KJ – King James Version *
La – Version de Lausanne
Li – Version de Liénart
LXX– The Septuagint Version *
MM – Les Moines de Maredsous
Mo – James Moffatt's Version *
NC – Nouvelle Bible Crampon 1952
NW – New World Translation *
Ro – J.-B. Rotherham's Version *
RS – Revised Standard Version *
Sy – Version Synodale
Yg – Robert Young's Version *

* anglais

Toute référence biblique non suivie d'une abréviation renvoie à la version de Louis Segond.

Second class postage paid at Brooklyn, N. Y.

Watchtower semimonthly Vol. LXXXIV No. 6
FRENCH EDITION MARCH 15, 1963

Tirage de ce numéro: 4 150 000 exemplaires

Prix du numéro: 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse

« La Tour de Garde » est publiée dans les 65 langues suivantes:

Deux fois par mois			Une fois par mois	
Afrikaans	Japonais	Arménien	Gouan	Polonais
Allemand	KiBemba	Bengali	Hongrois	Russe
Anglais	KiNyanga	Bicol	Ibanag	Samoan
Arabe	Néerlandais	Birman	Ibo	Serbe
Bisaya Cebu	Norvégien	Bisaya Hilongos	Islandais	Siamois
Chinois	Portugais	Bisaya Samar	Malayalam	SiLozi
Coréen	SeSotho	Canara	Marathe	Tamoul
Danois	Slovène	Cinghalais	Motou	Tchwana
Espagnol	Suédois	Croate	Ourdou	Turc
Finnois	Tagal	Efik	Pampanan	Ukrainien
Français	Tchi	Ehoué	Panasinan	Viti
Grec	TchiChona	Gan	Papiamento	Yorouba
Iloco	Xhosa		Pidgin mélanésien	
Italien	Zoulou			

Bureaux de la Watch Tower Society — Abonnement annuel

Amérique, U.S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N.Y. $ 1.—
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3, C.C.P. 969.76 Fr. 50.—
Canada, 150, Bridgeland Ave., Toronto 19, Ont. $ 1.—
Haïti, Box 185, Port-au-Prince Gdes. 5.—
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22, C.C.P. Berne III 3319 Fr. 5.—

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Une fiche de renouvellement est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE: Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à Watch Tower, 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Réimprimé en France Printed in Switzerland

La TOUR DE GARDE

annonce
LE ROYAUME DE JÉHOVAH

Vol. LXXXIV 15 mars 1963 № 6

POURQUOI être négatif?

UNE attitude négative peut souvent se dresser comme une muraille infranchissable entre vous et le succès final d'une entreprise. Elle peut vous conduire à l'échec là même où vous avez les qualités requises pour réussir. Différents facteurs peuvent surgir et constituer de réelles difficultés à votre réussite, mais vous pouvez être votre principal écueil si vous adoptez une attitude négative et si vous lui permettez de vous décourager. Il est certes naturel d'éprouver des doutes quant à votre capacité à l'égard de tel ou tel travail, mais ce serait une grave erreur de permettre à ces doutes de vous freiner au point de ne plus être en mesure de donner le meilleur de vous-même. L'influence d'une attitude négative peut être si forte que même une performance physique peut en être sensiblement diminuée.

Par exemple, un haltérophile peut fort bien, en certaines circonstances, lever un haltère et établir son record alors qu'une autre fois, doutant de lui, il échouera lamentablement. Ses forces sembleront l'abandonner et l'haltère lui paraîtra beaucoup plus lourd que son poids. La première fois, l'athlète avait confiance en lui, la perspective de la réussite lui insufflait une force encore plus grande et le poids lui semblait léger.

L'athlète qui concourt pour un saut en hauteur peut éprouver les mêmes effets énervants résultant d'une attitude négative. Elle peut l'affaiblir au point de le rendre incapable de passer la barre quand il approche de son record personnel. De tels athlètes réalisent leurs meilleures performances quand ils ont confiance en eux-mêmes, quand ils se sentent capables d'atteindre le but pour lequel ils se sont préparés. Ne pensez-vous pas qu'il pourrait en être de même de vos buts?

Quelle attitude adoptez-vous au moment où votre employeur vous donne un nouveau travail, ou vous confie de nouvelles et plus grandes responsabilités? Vous dites-vous que c'en est trop pour vous? Etes-vous assailli de doutes quant à votre capacité de réussite, au point d'aller trouver votre patron pour lui avouer que vous ne pouvez accepter ce travail? Permettez-vous à une attitude négative de vous décourager, au point de ne pas même vouloir tenter un essai?

Il n'est pas surprenant que vous éprouviez des doutes au moment où l'on vous offre de nouvelles positions de responsabilités, mais c'est une erreur de leur permettre de vous enfoncer. Vous pouvez vous sentir incapable de remplir votre tâche à cause des qualités dont avait fait preuve votre prédécesseur, de son expérience, de son intelligence, mais vous ne devriez pas permettre à ce sentiment de devenir une barrière. Votre patron n'attend pas de vous que vous lui ressembliez en tout point; il

désire seulement que vous donniez le meilleur de vous-même. Il ne vous aurait pas proposé cet emploi s'il ne vous en avait pas jugé capable. Ne pensez pas à vos insuffisances en vous livrant à des comparaisons avec votre prédécesseur sur les plans qualité et expérience. Sachez que c'est votre actif qui vous qualifie pour cet emploi. Abordez vos nouvelles fonctions avec une attitude positive et avec la détermination d'y mettre tout votre cœur.

Si vous vous êtes engagé dans une activité où les intérêts de l'Etre suprême sont en cause, vous pouvez alors surmonter les effets décourageants d'une attitude négative en gardant à la pensée que l'esprit de Jéhovah vous fortifiera et qu'il vous aidera afin que vous vous sentiez capable de faire ce que vous n'auriez pu par vos propres forces. Fixez votre esprit sur ses promesses d'être avec vous et de vous fortifier. Les promesses qu'il fit aux Israélites sont aussi une assurance pour vous. « Ne crains rien, car je suis avec toi; ne promène pas des regards inquiets, car je suis ton Dieu; je te fortifie, je viens à ton secours, je te soutiens de ma droite triomphante. » (Es. 41:10). En ayant foi en Jéhovah, vous pouvez aborder votre attribution avec vigueur et avec confiance. Confiez-vous en Celui qui peut vous aider à surmonter une attitude défaitiste. Jésus ne dit-il pas: « Si tu peux!... Tout est possible à celui qui croit. »? — Marc 9:23.

Votre attitude au moment où vous recevez une attribution joue un grand rôle. Supposez que l'on vous demande de prononcer un discours public devant un important auditoire, ce que vous n'avez jamais eu l'occasion de faire auparavant. Votre première réaction peut être négative. Vous pouvez vous dire que vous en êtes incapable, que vous allez vous trouver soudain interdit. C'est là une mauvaise attitude. Regardez-y de plus près: vous avez une langue; puis, vous possédez des matières sur le sujet. Autrement, on ne vous aurait pas demandé de prononcer de discours. Il ne s'agit donc plus de votre manière de parler en public, mais de votre attitude négative. Ne permettez pas à de tels sentiments négatifs de vous absorber et de tuer en vous toute tentative. Franchissez cet obstacle et, de tout votre cœur, faites un effort pour parler en public et pour améliorer vos capacités en vous améliorant. Dites-vous bien que si d'autres y parviennent, vous le pouvez aussi. Au lieu de dire, « je ne peux pas », ou bien, « c'est trop pour moi », dites plutôt, « j'essaierai et je ferai de mon mieux ».

Quand il fut demandé au prophète Jérémie de donner un avertissement au royaume de Juda, il réagit d'une manière négative, pensant que c'en était trop pour lui. Il dit: « Ah! Seigneur Jéhovah, je ne sais point parler, car je suis un enfant! » Cette attribution lui paraissait une barrière insurmontable. Il se sentait battu avant d'avoir entrepris quoi que ce soit. Mais Dieu le reprit pour son attitude négative en disant: « Ne dis pas: Je suis un enfant, car tu iras vers tous ceux à qui je t'enverrai, et tu diras tout ce que je t'ordonnerai. Sois sans crainte devant eux, car je suis avec toi pour te délivrer », dit Jéhovah. » (Jér. 1:6–8, *AC*). Jérémie plaça sa confiance en Jéhovah et, avec l'esprit de ce dernier qui opérait sur lui, il put faire ce qui lui avait été demandé, bien qu'il s'en soit tout d'abord cru incapable.

Si vous vous trouvez en face de tels obstacles apparemment insurmontables, approchez-les en ayant confiance en Dieu et avec la détermination d'y mettre tout votre cœur pour les surmonter. En agissant ainsi, vous serez mieux en mesure de faire face à vos responsabilités, de mener à bien ce que vous vous étiez proposé de réaliser, de surmonter les contretemps décourageants et de rendre davantage service à ceux qui vous entourent. Gardez à l'esprit les paroles de l'apôtre Paul: « Je puis tout par celui qui me fortifie. » — Phil. 4:13.

LA SOUMISSION aux AUTORITÉS est profitable

LES louanges faites par les « autorités supérieures » de ce monde à ceux qui font le bien, encouragent la droiture. Les hommes qui obéissent à la Parole de Dieu n'ont pas besoin de ces louanges pour faire de bonnes actions. Les témoins chrétiens de Jéhovah ne cherchent pas directement à recevoir des louanges de la part des autorités du monde pour se glorifier ou pour plaire aux hommes haut placés. Il arrive, toutefois, que des dirigeants ou des officiels louent spontanément les témoins de Jéhovah, surtout à l'occasion de leurs grandes réunions, quand ils remarquent la bonne conduite, la moralité, la décence et l'ordre qui y règnent. Ces qualités font tellement défaut de nos jours parmi les gens du monde que le contraste est frappant entre eux et le peuple de Dieu, de sorte que ce dernier reçoit des louanges.

[2] Cela s'est produit, par exemple, le 1er août 1958, quand M. Richard L. Neuberger, sénateur de l'Etat d'Oregon, fit lecture devant le Sénat américain de l'excellent rapport publié le même jour dans le *New York Times*. L'article louait les témoins de Jéhovah réunis dans le Yankee Stadium et les Polo Grounds de New York à l'occasion d'une assemblée internationale. Grâce à l'action de ce sénateur, le rapport en question figure aux pages A6907 et A6908 du *Congressional Record* (Journal Officiel américain) rapportant l'activité de la deuxième session du 85e Congrès des Etats-Unis.

[3] Des associations hôtelières et divers comités félicitent les témoins de Jéhovah de leur comportement chrétien au moment de leurs grandes réunions. Des services gouvernementaux envoient des inspecteurs à leurs congrès pour étudier leurs méthodes d'organisation, par exemple celle qui leur permet de servir des repas en très grand nombre et en très peu de temps. En mai 1953, dix années après sa fondation par les témoins de Jéhovah, Galaad, l'école biblique de la Watchtower, fut reconnue officiellement par le Ministère de l'Education des Etats-Unis *, parce que son enseignement est comparable à celui donné par les écoles et les collèges professionnels du monde. Cette action gouvernementale, qui était une forme de louange, a permis à des étudiants étrangers venant de pays soumis à un quota d'immigration, d'entrer aux Etats-Unis et d'y rester assez longtemps pour achever leurs études.

« Veux-tu donc ne pas avoir de crainte de l'autorité? Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part. » — Rom. 13: 3, NW.

1, 2. a) Quelles louanges les témoins chrétiens ne recherchent-ils pas, à quelles occasions arrive-t-il qu'ils en reçoivent, et pourquoi? b) Quel exemple de cela s'est produit en 1958 aux Etats-Unis?

* Voir le « 1954 Yearbook of Jehovah's Witnesses » (l'annuaire des témoins de Jéhovah pour 1954), page 62, et « Jehovah's Witnesses in the Divine Purpose » (Les témoins de Jéhovah dans les desseins divins), page 264, colonne 1.

3. Quels autres exemples peut-on citer, comme celui de Galaad en 1953, de louanges officielles reçues par les témoins de Jéhovah?

4 Les témoins de Jéhovah cherchent à être loués par leur Dieu, Jéhovah, plutôt que par les hommes. Dès lors, pourquoi doivent-ils sans cesse faire le bien afin d'être loués par l'« autorité » politique? Romains 13:4 (*NW*) répond comme suit à cette question: « Car elle [l'autorité, *exousia*] est pour toi ministre [*diakonos*] de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais ce qui est mal, sois dans la crainte: car ce n'est pas sans dessein qu'elle [l'autorité, *exousia*] porte l'épée; car elle est [non Dieu, mais] ministre de Dieu, vengeur pour exprimer le courroux sur celui qui pratique ce qui est mal. »

5 Avant l'ère chrétienne, le roi Cyrus de Perse fut un ministre de Jéhovah pour le bien des Juifs en captivité à Babylone. En tant que ministre de Dieu, Cyrus permit à un fidèle reste des Juifs de retourner à Jérusalem pour reconstruire le temple et rétablir le culte de Jéhovah. Dans son édit de libération, Cyrus déclara à propos de Jéhovah Dieu: « Il m'a commandé de lui bâtir une maison à Jérusalem en Juda. » (II Chron. 36:22,23; Esdras 1:1–4). A cet égard, Cyrus fut « ministre de Dieu », sans, pour autant, se convertir à la religion des Juifs. Douze années après la publication de cet édit, les rapatriés juifs durent demander d'ouvrir une enquête afin de retrouver dans les archives le document en question, car leurs ennemis les empêchaient d'achever le temple. L'enquête leur donna gain de cause et le gouvernement perse ordonna aux obstructionnistes de cesser leur opposition, ce qui permit au peuple de Dieu d'achever les travaux quatre années plus tard. — Esdras 5:17 à 6:15.

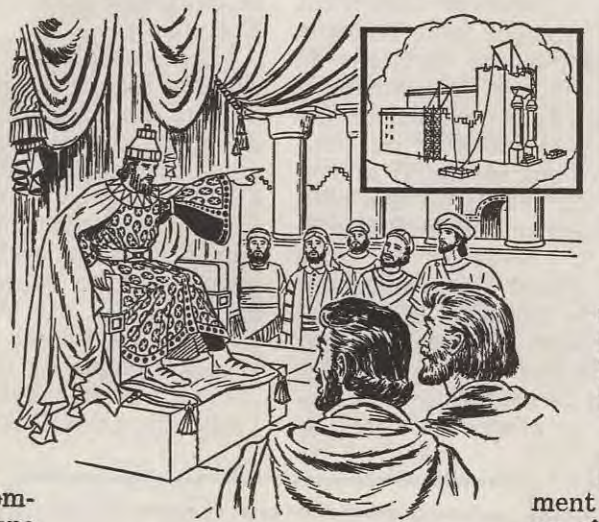

6 Par la suite, le roi de Perse envoya le copiste biblique Esdras à Jérusalem muni d'un don du roi, de ses conseillers et des princes, pour la maison de Jéhovah. Le roi rédigea également une lettre d'instructions exemptant de tout impôt les prêtres et les autres serviteurs du temple (Esdras 7:11,24; 8:25–30). De même, au temps de la reine Esther, son mari, roi de Perse, agit comme serviteur de Dieu en faisant exécuter Haman, l'ennemi des Juifs. Le même roi autorisa les Juifs, sous la direction de la reine Esther et de son cousin, Mardochée, promu au rang de premier ministre, à défendre leur vie et à tuer ceux qui agiraient conformément à la loi inique d'Haman et qui essaieraient de détruire le peuple de Dieu. — Esther 7:5 à 9:17.

7 Cependant, ce n'est pas seulement quand elle joue un rôle dans une figure prophétique ou qu'elle accomplit une prophétie biblique qu'une « autorité » du monde agit comme ministre de Dieu pour le bien des chrétiens. Elle le fait également tous les jours, dans les choses courantes de la vie. Les chrétiens, tout comme les autres sujets ou citoyens, profitent du bon fonctionnement de l'« autorité ». Grâce à qui l'apôtre Paul fut-il sauvé de l'émeute des Juifs dans le temple de Jérusalem?

4. Pourquoi est-il dit dans Romains 13:4 que les chrétiens doivent sans cesse faire le bien afin d'être loués?

5. Comment le gouvernement ou « autorité » perse agit-il en « ministre de Dieu » vis-à-vis du reste juif qui devait reconstruire le temple?

6. Plus tard, comment l'« autorité » perse soutint-elle les activités du temple et comment empêcha-t-elle le massacre du peuple de Dieu?

7, 8. a) Est-ce uniquement quand elle joue un rôle prophétique qu'une autorité du monde agit comme « ministre de Dieu » à l'égard des chrétiens? b) Comment divers incidents dans le ministère de Paul montrent-ils si l'« autorité » est un ministre pour le bien ou pour le mal?

Ne fut-ce pas par la cohorte, représentant l'autorité romaine? Qui transféra Paul clandestinement de Jérusalem à Césarée pour contrecarrer un complot des Juifs visant à le faire mourir? A qui Paul en appela-t-il, au grand prêtre juif ou à l'autorité gentile? Qui fit voyager Paul gratuitement de Césarée à Rome pour lui permettre de témoigner dans cette dernière ville? Qui empêcha Paul d'être tué avec les autres prisonniers avant le naufrage du bateau? Qui permit à Paul de demeurer comme prisonnier « dans une maison qu'il avait louée », en attendant de comparaître devant César Néron? Ce furent toujours les représentants de l'« autorité » romaine. — Actes 21:31 à 28:31.

[8] Selon une tradition, ce fut l'autorité romaine qui acquitta Paul quand il fut accusé faussement par les Juifs, ce qui permit à l'apôtre d'agir pour « la défense et l'établissement légal de la bonne nouvelle ». (Phil. 1:7, *NW*.) Les questions suivantes se posent donc: Dans tous les cas susmentionnés, de qui l'autorité romaine était-elle le ministre, de Dieu ou du Diable? Eu égard à la cause du christianisme, l'« autorité » servait-elle comme ministre pour le bien ou pour le mal?

[9] Bien entendu, personne ne prétend que l'« autorité » se convertit au christianisme et devint un prédicateur ou ministre de Dieu voué et baptisé, pas plus que le roi Cyrus ne devint un membre du peuple voué à Jéhovah sous la loi mosaïque. Il n'empêche que l'« autorité » peut servir pour notre bien, comme elle devrait le faire; et nous avons le droit de profiter d'elle si nous respectons ses lois.

[10] N'en appelons-nous pas aux autorités du pays pour qu'elles agissent pour notre bien là où nos ennemis portent atteinte à nos droits? N'est-il pas vrai qu'elles ont souvent agi comme ministres pour notre bien? A quoi bon en appeler à elles si elles ne sont pas habilitées à agir comme ministres pour notre bien? Même quand ils sont persécutés par des officiels, les témoins de Jéhovah en appellent à l'« autorité » pour redresser la situation et défendre leur droit d'annoncer le Royaume de Dieu. Mais pourquoi feraient-ils cela si l'« autorité » n'avait pas pour but réel et essentiel d'agir pour le bien de tout le peuple, de tous ceux qui sont soumis aux « autorités supérieures »?

9, 10. a) Dans quel sens l'« autorité » ne devient-elle pas « ministre de Dieu »? b) Puisqu'elle est « pour toi ministre de Dieu pour ton bien », comment les chrétiens peuvent-ils profiter de l'« autorité »?

LA PERSECUTION PAR DES DICTATEURS

[11] Par moments, au lieu d'agir comme ministre pour notre bien, l'« autorité » nous fait du tort simplement parce que nous sommes des témoins de Jéhovah. Il lui est arrivé de nous persécuter, d'interdire notre prédication et d'essayer de nous détruire. Que faut-il penser de cela? La responsabilité d'un tel comportement impie incombe personnellement à celui qui détient et qui exerce l'« autorité ». S'il abuse de l'autorité légitime qu'il a reçue, il devra rendre compte de ses méfaits devant Dieu.

[12] Ce fait a été souligné dans la résolution adoptée par les témoins de Jéhovah en 1956–1957, à l'occasion de 199 assemblées de district tenues dans le monde entier. La résolution a été envoyée à M. Boulganine, premier ministre soviétique à l'époque *. Il a été souligné également dans la résolution adoptée le 24 août 1957 par 33 091 témoins de Jéhovah réunis à Baltimore, Etats-Unis, et envoyée au général Rafael Trujillo, alors dictateur de la République Dominicaine †. Les télégrammes, tous rédigés en des termes identiques, envoyés le 7 octobre 1934 à Adolf Hitler, le dictateur nazi d'Allemagne, par les témoins de Jéhovah du monde entier, déclaraient entre autres: « Cessez de les persécuter [les témoins de Jéhovah] sinon Dieu vous anéantira ainsi que votre parti national ‡. » Ces exemples montrent que parfois des dictateurs humains viennent au pouvoir, font

* Voir « La Tour de Garde » du 15 avril 1957, pages 121–124.

† Voir « La Tour de Garde » du 1er novembre 1957, pages 332–335.

‡ Voir « Jehovah's Witnesses in the Divine Purpose », page 142.

11. Que peut-on dire de l'« autorité » quand elle abuse de son pouvoir et nous fait du tort?

12. Comment les témoins de Jéhovah soulignèrent-ils ce fait en 1934, 1956 et 1957?

un abus de l'autorité pendant un certain temps, puis ils tombent; mais l'« autorité » continue, exercée par d'autres hommes.

[13] Depuis Nimrod, roi de Babylone au temps de Noé, jusqu'à nos jours, les témoins de Jéhovah n'ont jamais craint un homme, fût-il un dictateur. Ils ont craint Dieu. Cependant, ils ont toujours respecté l'« autorité », cette chose impersonnelle qui confère à un dirigeant le pouvoir d'agir. L'autorité traite durement les malfaiteurs.

[14] Romains 13: 4 (*NW*) dit aux chrétiens: « Mais si tu fais ce qui est mal, sois dans la crainte: car ce n'est pas sans dessein qu'elle porte l'épée. » L'autorité ne porte pas un poignard, comme le faisaient l'empereur romain et les membres de son entourage comme symbole de leur « droit de vie et de mort » (*jus vitae et necis*); elle porte l'« épée », qui symbolise le pouvoir d'exécuter la sentence de mort.

[15] Lorsque le roi Hérode Antipas fit décapiter Jean-Baptiste, il n'utilisa pas l'« épée » symbolique dans un bon dessein et il n'agit pas comme « ministre de Dieu ». Certes, il avait le droit de se servir de l'épée symbolique mais c'était dans un dessein juste que ce droit lui avait été accordé. Ce dessein était de retrancher la vie aux malfaiteurs; mais en l'occurrence, Hérode Antipas fit exactement le contraire (Mat. 14: 1–12). De même, quand le roi Hérode Agrippa I^er^ « fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean », il fit un mauvais usage de l'épée que son autorité lui donnait le droit de manier (Actes 12: 1, 2). Ces quelques exemples prouvent qu'il ne faut pas badiner avec l'autorité en se permettant de faire ce qui est mal, car ce serait badiner avec l'« épée ».

[16] Si nous agissons contrairement aux principes chrétiens et faisons ce qui est mal, nous avons lieu de craindre le châtiment de celui qui exerce l'autorité dans le monde. « Car elle [l'autorité] est ministre de Dieu. » Dans quel sens? L'apôtre inspiré ajoute, à titre d'explication: « Vengeur pour exprimer le courroux sur celui qui pratique ce qui est mal. » Cette fonction redoutable de vengeur, exercée par l'autorité, devrait nous inspirer la crainte et nous empêcher de mal agir. Dieu ne punit pas directement le chrétien malfaiteur et il n'attend pas un jour de jugement lointain pour lui demander des comptes. Dieu n'a besoin ni d'agir directement, ni d'attendre son jour du jugement à venir. Il a son « ministre » sur place, prêt à administrer le châtiment mérité.

[17] Dans la parabole du juge inique prononcée par Jésus et consignée dans Luc 18: 1–6, une veuve importunait continuellement le juge pour qu'il lui fît justice de son adversaire. Si le juge n'avait pas l'autorité de faire justice à la veuve et de la venger, pourquoi l'aurait-elle importuné, surtout que le juge était inique et ne craignait ni Dieu ni les hommes? Tout comme dans l'organisation de Dieu, dans celle de Satan les personnes revêtues d'autorité reçoivent des instructions sur la manière dont elles doivent se comporter dans leur fonction. Ces instructions ne leur disent sûrement pas de se comporter mal ou injustement, sinon nous ne pourrions solliciter le secours d'aucun dirigeant terrestre. Comment pourrions-nous leur demander leur aide si elles n'étaient pas autorisées à faire ce qui est bon et juste? Certaines des bonnes actions que les dirigeants sont autorisés à faire sont en harmonie avec la loi divine et une conscience chrétienne peut les approuver.

[18] Comment le prophète Daniel eût-il pu participer au gouvernement babylonien ou au gouvernement perse si ces régimes n'avaient pas le droit de faire ce qui est bien? Le gouvernement perse permit à Daniel et à Mardochée de faire le bien, au profit direct du peuple de Jéhovah, et les

13. Tout en ne craignant pas les dirigeants humains, comment les témoins de Jéhovah les ont-ils respectés?
14. Selon Romains 13: 4, pourquoi doit-on être dans la crainte, et que représente l'« épée » en question?
15. Quel usage les Hérodes firent-ils de l'« épée », et qu'est-ce que cela prouve quant à nos relations avec l'« autorité »?
16. Qu'y a-t-il lieu de craindre de la part de l'« autorité » si nous faisons ce qui est mal? Ainsi quelle fonction l'« autorité » remplit-elle?
17. Pourquoi la veuve dans la parabole de Jésus importunait-elle le juge inique, et qu'est-ce que cela montre concernant les instructions reçues par les personnes occupant des fonctions publiques?
18. Pourquoi Daniel et Mardochée, le cousin de la reine Esther, pouvaient-ils faire partie des gouvernements babylonien et perse?

félicita même de leurs bonnes actions. Manifestement, ce gouvernement approuvait la conduite de Daniel et de Mardochée, car il les tenait en captivité. Une vengeance bien méritée vint sur les persécuteurs de Daniel, de la reine Esther, de Mardochée et de leurs frères juifs.

[19] Au cours des siècles avant Jésus-Christ, Dieu autorisa les dirigeants gentils ou les « autorités supérieures » à agir comme vengeurs divins pour exprimer sa colère contre son peuple élu qui l'avait trahi en tant que nation. Selon Esaïe 9: 7–16, Dieu employa le roi Retsin de Syrie, ainsi que les Philistins, comme vengeurs divins contre Ephraïm et les habitants de Samarie, la capitale du royaume septentrional d'Israël. D'après Esaïe 10: 5, 6, 15, Jéhovah se servit aussi du roi d'Assyrie comme verge pour punir ce royaume infidèle.

[20] Le Livre de Jérémie (25: 8–11; 27: 4–8) nous apprend que Jéhovah fit du roi de Babylone son serviteur pour exécuter la vengeance divine sur la nation de Juda et sur les nations ayant des rapports avec elle. Le roi de Babylone servit d'épée à Dieu (Ezéch. 21: 13–28). Jéhovah utilisa Babylone également comme un bûcheron pour abattre l'Egypte, qui avait poussé comme un grand arbre (Ezéch. 31: 2–14). Le roi Cyrus de Perse devint l'oint de Jéhovah pour humilier Babylone et la renverser en tant que puissance mondiale. — Es. 45: 1–4.

[21] Au temps des apôtres du Christ, Jéhovah Dieu se servit de l'autorité romaine pour manier l'épée comme bras vengeur en l'an 70. Cette année-là vit arriver les « jours de vengeance » contre la nation d'Israël opposée au christianisme. Les légions romaines commandées par le général Titus détruisirent sa ville sainte et son temple (Luc 21: 20–24; Mat. 23: 35 à 24: 2). Ce fut un jour de jugement pour Israël. Cependant, l'« autorité » de ce monde n'a pas besoin d'attendre le jour de jugement d'une nation désobéissante avant d'agir comme « vengeur pour exprimer le courroux ». La loi de l'« autorité » permet à cette dernière d'employer à tout moment son bras vengeur et d'exprimer son courroux contre chaque malfaiteur. Il s'ensuit que les paroles de l'apôtre Paul ne s'appliquent pas seulement lorsque Dieu réalise une prophétie contre une nation tout entière.

19. Comment Dieu employa-t-il certains dirigeants gentils comme vengeurs contre les dix tribus infidèles du royaume septentrional d'Israël?
20. Comment Dieu employa-t-il les dirigeants gentils comme vengeurs contre Juda, l'Egypte et Babylone?

21. a) Qui fut employé par Dieu comme vengeur en l'an 70. et contre qui? b) L'« autorité » ne peut-elle agir comme « vengeur » que lors de l'accomplissement d'une prophétie, sinon quand peut-elle le faire?

LA SOUMISSION aux AUTORITÉS et notre conscience

ON PROFITE au maximum de la soumission aux « autorités existantes » qui gouvernent la terre avec la permission de Dieu, quand on s'y soumet pour le bon motif. La crainte n'empêche pas toujours les hommes de faire le mal ou de s'opposer aux « autorités supérieures ». Dans tous les pays du monde, les hommes possédant le meilleur motif pour se soumettre sont ceux qui ne font plus partie de la chrétienté; ce sont des chrétiens voués à Jéhovah Dieu qui marchent sur les traces de son Fils Jésus-Christ. Ils font la volonté divine, aussi ne prennent-ils pas position contre l'arrangement de Dieu touchant les « autorités supérieures ». En tant que résí-

1. Quand profite-t-on au maximum de la soumission aux autorités, et qui, principalement, se trouve dans ce cas?

dents du pays, ils vivent dans l'ordre, non seulement pour éviter le courroux que les autorités supérieures pourraient exprimer, mais aussi à cause de leur conscience chrétienne qui est éclairée par la Parole de Dieu.

[2] Dans Romains 13:5, (*NW*), l'apôtre Paul attire notre attention sur ce motif, qui est le meilleur. Il dit: « Il y a donc une raison majeure pour que vous soyez dans la soumission, non seulement à cause de ce courroux mais aussi à cause de votre conscience. » Le courroux sur ceux qui pratiquent le mal est exprimé directement par l'« autorité » terrestre. Mais comme l'autorité est ministre de Dieu quand elle agit bien, son courroux est indirectement celui de Dieu. L'homme qui ne tient pas compte des « autorités supérieures » ou qui s'oppose à elles, prend position contre l'arrangement de Dieu et attire sur lui le courroux divin. Personne n'aime le châtiment; mais s'ils l'évitent à cause de leur conscience, les chrétiens s'épargnent non seulement des difficultés venant du dehors mais aussi celles qui viennent quand on a une conscience coupable.

[3] Chez les vrais chrétiens, c'est leur conscience et non la crainte qui constitue la raison principale de leur conduite ordonnée et respectueuse des lois. Pour eux, la soumission aux autorités supérieures ne fait pas abstraction de la conscience; ce n'est pas une simple affaire de patriotisme. Etant donné que leur conscience est instruite par la Parole de Dieu, la sainte Bible, elle ne leur permet pas de se soumettre en tout aux autorités terrestres, là, par exemple, où les idées de ces autorités imparfaites sur ce qui est bien vont à l'encontre des commandements de Dieu donnés par le Christ. Il peut en résulter pour eux des châtiments injustes infligés par les autorités; mais cela prouve que pour les chrétiens, la conscience est une raison majeure, puisqu'elle les oblige à obéir à Dieu même au prix de souffrances injustes. S'ils n'avaient pas une conscience éclairée, ils éviteraient de telles souffrances, par égard pour leur personne. Mais même s'ils souffrent extérieurement à cause des autorités supérieures, ils ne souffrent pas intérieurement; leur conscience est tranquille.

[4] Une conscience chrétienne nous empêche de faire ce qui est mal et elle nous oblige à faire le bien, en harmonie avec la Parole de Dieu. Nous ne désirons pas avoir des remords de conscience pour avoir fait ce qui est mal aux yeux de Dieu. C'est pour cette raison que les chrétiens possèdent une force protectrice que les gens du monde n'ont pas. Les chrétiens devraient donc être de meilleurs citoyens, bien qu'ils ne participent pas à la politique.

[5] La conscience du chrétien lui rappelle qu'il ne fait pas partie du présent monde et qu'il n'a pas à se mêler de politique ou à faire partie des gouvernements terrestres ou « autorités supérieures ». (Jean 17: 14–16.) L'apôtre Pierre, dans sa première lettre aux chrétiens, parle de la soumission et mentionne la conscience à plusieurs reprises. Il explique que c'est elle qui devrait être la force empêchant le chrétien de faire ce qui est mal ou de se mêler de ce qui ne le regarde pas (I Pierre 2:19; 3:16, 21). La conscience chrétienne et la crainte du courroux constituent donc une double force aidant les chrétiens à marcher sur le sentier droit, en conformité avec les bonnes lois de l'Etat, celles qui sont justes parce que les hommes du monde possèdent encore des traces de la conscience que Dieu implanta dans sa première création humaine, l'homme Adam.

2. Quelle raison majeure de la soumission est mentionnée dans Romains 13:5, et qu'évitent ceux qui se soumettent pour cette raison?

3. Qu'est-ce qui prouve que la soumission des chrétiens aux autorités est une affaire de conscience, et quelles souffrances évitent-ils?

4, 5. a) Pourquoi les chrétiens devraient-ils être de bons citoyens? b) Que déclare l'apôtre Pierre à ce sujet, et quelle force double aide les chrétiens à faire le bien?

6 Que prouve tout ce qui précède? Cela prouve que lorsque Paul dit aux chrétiens de se soumettre aux « autorités supérieures », il n'entend pas qu'ils fassent taire leur conscience. Ses paroles ne signifient pas qu'il faut passer outre à sa conscience quand il y a conflit entre les lois des autorités et la Parole de Dieu. Les lois divines sont justes par essence, aussi les chrétiens n'ont-ils pas à s'inquiéter de leur conscience quand ils obéissent aux lois de Dieu. Nous avons la conscience tranquille quand nous accomplissons l'œuvre de Dieu en nous conformant à ses lois. Notre conscience nous approuve et nous donne la paix du cœur. C'est seulement pour des questions relevant de la soumission aux autorités à l'extérieur de l'organisation de Dieu que nous devons examiner notre conscience de peur d'enfreindre les lois divines et de déplaire à Dieu.

RENDEZ AUX « AUTORITES SUPERIEURES » CE QUI LEUR EST DU

7 « C'est pourquoi, en effet, vous payez aussi des impôts; car ils sont serviteurs publics de Dieu, s'employant constamment à cela même. » (Rom. 13:6, *NW*). Nous devrions être consciencieux dans le paiement de nos impôts. S'il n'était pas question des « autorités supérieures » à l'extérieur de l'assemblée chrétienne, Paul n'aurait pas mentionné la question des impôts. Pourquoi? Parce que les surveillants d'assemblée et leurs adjoints ministériels ne font pas payer leurs services en levant un impôt parmi les membres de l'assemblée. Le collège central ne frappe pas l'assemblée mondiale d'un impôt, et la Watch Tower Bible & Tract Society of Pennsylvania non plus ne perçoit pas d'impôts. Les contributions faites par les membres des assemblées sont données volontairement, suivant les moyens de chacun. Il ne s'agit pas d'impôts, comme ceux du monde, qu'il faut payer sous peine d'être châtié par les « autorités supérieures ».

8 Ni la *Traduction du monde nouveau* ni aucune autre traduction de la Bible, ancienne ou moderne, ne met entre parenthèses les mots « c'est pourquoi, en effet, vous payez aussi des impôts », comme s'il s'agissait là d'une pensée ajoutée après coup. De fait, cette phrase s'enchaîne avec les mots suivants, qui expliquent pourquoi nous payons des impôts. Nous le faisons pour subvenir aux dépenses des « serviteurs publics » qui ont reçu l'autorité pour faire le bien, pour louer ceux qui font le bien et pour punir les malfaiteurs.

9 La fraude fiscale n'est pas pratiquée par le peuple de Jéhovah. Ses membres paient leurs impôts consciencieusement. Jésus leur ordonna de le faire, dans Matthieu 22:21, en dépit des pharisiens juifs, qui croyaient ne pas pouvoir rendre l'impôt à un César païen. Mais il n'est pas contraire à la loi de Jéhovah de rétribuer les ministres ou serviteurs publics pour les bons services qu'ils nous rendent. Les impôts couvrent les frais de nos ministres publics, des hommes qui rendent des services non accomplis par l'assemblée chrétienne. La responsabilité de l'usage que les « serviteurs publics » font de l'argent public n'incombe pas au contribuable chrétien mais à chaque serviteur public. Notre conscience n'a pas à s'occuper de cette question. Dieu n'autorise pas les disciples du Christ à participer aux gouvernements politiques, pas plus qu'il n'autorisa son Fils, Jésus-Christ, à le faire. C'est pourquoi, tant qu'ils sont dans ce monde, les chrétiens doivent payer leurs impôts comme tout le monde, au lieu de gouverner la terre eux-mêmes.

6. Que prouve tout ce qui précède quant à la soumission des chrétiens aux « autorités supérieures »?
7. A propos des « autorités supérieures », que démontre le fait que Romains 13:6 aborde le sujet des impôts?
8. Y a-t-il une parenthèse dans Romains 13:6, et d'après ce passage, pourquoi payons-nous des impôts?
9. En harmonie avec Matthieu 22:21, pourquoi convient-il que les chrétiens paient leurs impôts, et quelle responsabilité ne leur incombe pas à cet égard?

[10] Ainsi, les gouvernants du monde dégagent les chrétiens apolitiques de l'obligation de faire fonctionner des gouvernements dont profitent, sous bien des rapports, les chrétiens eux-mêmes. Par conséquent, dans un sens relatif, ces officiels sont des « serviteurs publics de Dieu » et les services qu'ils rendent sont profitables au peuple de Dieu, permettant aux chrétiens de chercher premièrement le Royaume de Dieu et de se spécialiser dans la prédication. Il va de soi que lorsque ces « serviteurs publics » cessent de servir et deviennent des oppresseurs, se glorifiant comme des dictateurs et persécutant les témoins chrétiens de Jéhovah, ils ne sont plus, en cela, des serviteurs publics de Dieu. Mais ils ne cessent pas de l'être sous tous les autres rapports.

[11] Pourquoi? Parce qu'ils continuent à rendre des services au public, et les témoins persécutés bénéficient de ces services, tels que la poste, les pompiers, le service des eaux, les écoles, les transports publics, la voirie, etc. Si le contraire était vrai, les témoins de Jéhovah persécutés ne subsisteraient plus du tout sous des régimes totalitaires. A la différence des dictateurs, qui disparaissent, les témoins chrétiens de Jéhovah survivent toujours!

[12] Dieu tolère pendant quelque temps de tels dictateurs et oppresseurs totalitaires, pour éprouver l'intégrité de son peuple voué; cette permission divine met également à l'épreuve la soumission paisible des chrétiens aux « autorités supérieures » de ce monde. L'endurance fidèle des témoins persécutés permet aux gens du monde de remarquer leur soumission et, à la longue, leur innocence. Les accusateurs et les instigateurs de la persécution sont ainsi dévoilés comme étant des menteurs malveillants.

[13] Puisque les témoins de Jéhovah ne font pas de politique et ne cherchent pas à occuper des fonctions politiques, ils doivent laisser aux hommes du monde le soin de faire fonctionner les gouvernements humains. Dieu veut, toutefois, que nous nous servions de ces autorités supérieures pour notre bien et pour le bien du ministère chrétien.

[14] C'est pourquoi nous profitons de la protection fournie par la police, des bibliothèques publiques, des transports en commun, des services maritimes, de la poste et des écoles. Nous faisons appel aux services des consulats et des ambassades pour protéger nos filiales et nos missionnaires à l'étranger. Nous sommes en droit de demander au ministère des affaires étrangères d'intervenir en notre faveur là où nos biens ou nos représentants font l'objet d'un traitement abusif dans d'autres pays. Nous nous servons des tribunaux et nous profitons des services des fonctionnaires pour des questions telles que le mariage et le divorce. Il ne s'agit pas là de descendre « en Egypte pour avoir du secours » ou pour chercher des chevaux et des chars dans un dessein militariste. — Es. 31:1–3.

[15] Si l'autorité humaine de ce monde n'était pas un « ministre de Dieu pour ton bien », nous ne serions pas obligés de rendre quelque chose à César. Quand Jésus déclara qu'il faut payer les impôts, il affirma clairement que César n'est pas Dieu mais qu'il est assujetti à Dieu, car Dieu ne nous permet de rendre à César que ce que nous lui devons (Marc 12:17). Tant que Dieu leur permettra d'exister, César et ses gouverneurs accompliront des choses que

10, 11. a) Quand les officiels agissent-ils en « serviteurs publics de Dieu », mais quand cessent-ils de l'être? b) Même quand ils abusent de leur autorité, quels services les « serviteurs publics » continuent-ils de rendre?

12. Qu'est-ce que la tolérance divine envers les oppresseurs permet au peuple de Dieu de démontrer, et quel en est le résultat?

13. Puisque les témoins de Jéhovah ne font pas de politique, que faut-il en conclure concernant les « autorités supérieures »?

14, 15. a) De quoi profitons-nous en faveur de notre ministère chrétien, et s'agit-il là de la conduite mentionnée dans Esaïe 31:1–3? b) Si le contraire était vrai, pourquoi n'aurions-nous rien à rendre à César?

les chrétiens ne sont pas autorisés à faire, « s'employant constamment à cela même ».

RENDEZ CE QUI EST DU

[16] Reconnaissant les services publics rendus au peuple de Dieu, l'apôtre Paul poursuit: « Rendez à tous ce qui leur est dû [ce qu'on leur doit], à celui qui exige l'impôt, l'impôt; à celui qui exige le tribut, le tribut; à celui qui exige la crainte, une telle crainte; à celui qui exige l'honneur, un tel honneur. » (Rom. 13:7, *NW*). Quand Paul dit qu'il faut rendre « à tous » ce qui leur est dû, il est évident qu'il pense aux « serviteurs publics » de Dieu. Ce sont eux qui exigent l'impôt, le tribut, la crainte et l'honneur, et les chrétiens n'ont pas le droit de les frustrer de ce qui leur est dû. La fraude est malhonnête; c'est du vol, et les voleurs n'hériteront pas le Royaume de Dieu et ses bénédictions.

[17] Le serviteur public ne commet pas une injustice en exigeant l'impôt. Il en a besoin pour pouvoir accomplir son service. S'il perçoit des impôts abusifs, il est injuste, mais la responsabilité en incombe à lui. Les citoyens doivent payer leurs impôts même s'ils n'ont pas le droit d'élire des représentants. Ce point, « taxes sans représentation », fut l'un des griefs qui provoqua la Révolution américaine de 1775–1783. D'après les paroles de Paul, cette révolution n'était pas une action chrétienne. Les treize colonies anglaises en Amérique prétendaient être chrétiennes et leur roi était George III, le chef de l'Eglise anglicane. Si les treize colonies anglaises avaient agi chrétiennement et en harmonie avec Romains chapitre 13, elles se seraient soumises aux « autorités supérieures », elles auraient payé loyalement les taxes demandées, et la Révolution américaine n'aurait pas eu lieu.

[18] Dans ce cas, naturellement, les Etats-Unis d'Amérique n'auraient pas vu le jour non plus. Les treize colonies seraient devenues une partie du Commonwealth britannique et auraient obtenu, sans effusion de sang, le statut de dominion, tout comme le Canada. Elles n'auraient pas eu besoin de se rebeller contre George III, que bon nombre de colons reconnaissaient comme chef de l'Eglise anglicane. Il n'eût même pas été nécessaire pour les rebelles contre l'autorité politique de George III, de créer, en 1789, une Eglise indépendante, l'Eglise épiscopale protestante.

[19] Pareillement, si le peuple russe, qui considérait le tsar Nicolas II comme le patron de l'Eglise orthodoxe, avait agi chrétiennement et obéi aux instructions apostoliques données dans Romains, chapitre 13, la Révolution russe ne se serait pas produite en 1917, et le communisme de l'Union des républiques socialistes soviétiques ne menacerait pas le monde comme il le fait aujourd'hui. Les prêtres et les pasteurs de la chrétienté ont toujours enseigné que les « autorités supérieures » de Romains 13:1 sont les autorités politiques de ce monde. Pourtant, de nombreux pays de la chrétienté ont subi des révolutions politiques violentes accompagnées d'une grande effusion de sang. Cela prouve que la chrétienté a eu, à cet égard, l'« apparence de la piété, mais reniant ce qui en fait la force ». (II Tim. 3:5.) Son clergé n'est pas innocent sous ce rapport.

TRIBUT, CRAINTE, HONNEUR

[20] Quand Paul dit: « Rendez (...) à celui qui exige le tribut, le tribut » il n'em-

16. Quand Romains 13:7 nous dit de rendre « à tous » ce qui leur est dû, de qui est-il question, et de quoi nous rendrions-nous coupables si nous ne le faisions pas?

17. Pourquoi les chrétiens ne subissent-ils pas une injustice en payant l'impôt, et quelle révolution eût été évitée si l'on avait suivi Romains 13:1-7?

18. Avec le temps, quelle possibilité se serait offerte aux treize colonies, et quelle conséquence religieuse eût été évitée?

19. Pareillement, qu'aurait-on évité en Russie, et comment la chrétienté a-t-elle renié ce qui fait la force de la piété?

20. a) Qu'entend Paul par le mot « tribut »? b) Qu'est-ce qui compense le non-paiement de l'impôt foncier là où l'Etat accorde une exemption aux organisations religieuses?

ploie pas le mot « tribut » au sens figuré. Il ne parle pas d'un tribut d'estime qu'on doit aux autorités. Il s'agit d'une imposition pécuniaire. Le tribut en question était une taxe établie légitimement sur certaines marchandises (Mat. 17:24–27). Tout comme l'impôt, de tels tributs n'existent pas au sein de l'assemblée chrétienne; ils ne sont exigés que par les « autorités supérieures » du monde. Dans certains pays, ces autorités exemptent toutes les organisations religieuses des contributions foncières. Une assemblée chrétienne peut profiter de cette exemption afin d'utiliser *tout* son argent à des fins religieuses. Certes, il existe des groupements qui estiment que cette exemption constitue une forme d'union entre l'Eglise et l'Etat. Mais une assemblée chrétienne qui ne paie pas l'impôt foncier parce que sa propriété n'est pas employée dans un but commercial, ne désobéit pas à l'ordre donné par l'apôtre Paul. Par contre, chaque membre de l'assemblée doit payer l'impôt foncier et les taxes imposées sur ses biens personnels.

[21] Quittant à présent les choses d'ordre matériel que l'on doit payer, Paul parle d'une dette d'ordre psychologique. En effet, Romains 13:7 poursuit: « A celui qui exige la crainte, une telle crainte. » Faut-il donc craindre les serviteurs publics de ce monde? Oui, car le troisième verset déclare que « ceux qui dirigent sont un objet de crainte » pour les mauvaises actions, et le quatrième verset dit que si quelqu'un fait ce qui est mal, il devrait être dans la crainte.

[22] La crainte que nous éprouvons à l'égard des dirigeants ou serviteurs publics est l'appréhension de faire le mal et d'encourir leur courroux ou vengeance. Nous manifestons notre crainte à leur endroit en nous abstenant de faire ce qui est mal et en étant des sujets ou citoyens qui observent la loi. S'il faut craindre les maîtres, les maris, les juges, la police et d'autres fonctionnaires, pourquoi ne craindrait-on pas les dirigeants politiques (I Pierre 2:18; 3:1, 2; 3:15; Eph. 5:33)? Il ne s'agit pas d'être pusillanime, au point de cesser d'annoncer le Royaume de Dieu, mais d'estimer et de respecter sainement les pouvoirs exécutifs détenus par les autorités politiques. Notre crainte est limitée à l'étendue de leurs pouvoirs officiels. En dehors de la sphère de leurs pouvoirs, nous n'avons pas à les craindre. Leurs pouvoirs ne vont pas plus loin que les limites de la vie actuelle, dans le présent système de choses condamné.

[23] Par conséquent, cette crainte ne nous empêche pas de craindre Dieu avec un cœur uni (Ps. 86:11, *Da*). La crainte que nous devons à Dieu comporte des aspects bien plus nombreux que celle que nous devons aux « autorités supérieures » qui sont tolérées par Dieu pendant quelque temps. En fait, si nous rendons à ces dernières une soumission relative, nous le faisons pour plaire à Dieu, par égard pour l'arrangement divin. Nous désirons vivre éternellement dans le monde nouveau, et Dieu ne permettra pas aux autorités supérieures actuelles d'exister dans ce monde nouveau. C'est pourquoi nous ne voulons pas déplaire à Dieu, car il peut nous empêcher de vivre pour toujours dans son monde nouveau en détruisant notre âme ou en refusant de nous ressusciter d'entre les morts. — Mat. 10:28.

[24] Mais nous devons autre chose que la crainte. Romains 13:7 se termine par ces mots: « A celui qui exige l'honneur, un tel honneur. » En honorant les officiels, nous n'honorons pas les personnes, mais ce qu'elles représentent publiquement. Un

21, 22. a) D'après Romains 13:7, faut-il « craindre » les serviteurs publics? b) De quelle sorte de crainte s'agit-il, et quelles sont ses limites pour les chrétiens?

23. Pourquoi notre crainte des serviteurs publics ne nous empêche-t-elle pas de craindre Jéhovah avec un cœur uni?

24. Pourquoi les officiels ont-ils le droit de recevoir l'honneur, et comment Paul montra-t-il l'exemple à cet égard?

roi représente une nation ou un empire, un gouverneur représente un Etat ou une province, un maire représente une ville ou une commune. Cette obligation de rendre l'honneur là où il est dû, nous autorise à nous adresser aux autorités politiques en nous servant de leurs titres, sans pour autant nous trouver en conflit avec les paroles du jeune Elihu consignées dans Job 32:21, 22. Quand Paul comparut devant le gouverneur Félix, le gouverneur Festus et le roi Hérode Agrippa II, il leur rendit l'honneur qui leur était dû, en se servant de leurs titres ou en reconnaissant leurs mérites comme gouvernants. — Actes 24:10; 26:1-3, 24-29.

[25] L'honneur que nous rendons aux « autorités supérieures » n'est que relatif. Elles-mêmes ne désirent pas être seulement redoutées, et on les comprend. Néanmoins, la crainte a plus de poids que l'honneur. Cette différence ressort de l'ordre donné dans I Pierre 2:17: « Craignez Dieu; honorez le roi. » Le mari chrétien doit honorer sa femme comme un vase plus fragile, mais l'apôtre ordonne à la femme chrétienne de craindre son mari comme son chef et seigneur (I Pierre 3:1, 5, 6; Eph. 5:33). Les enfants doivent honorer leur père et leur mère (Eph. 6:1-3). L'assemblée chrétienne doit honorer les veuves qui en sont dignes en leur accordant une aide bien méritée (I Tim. 5:3). Ainsi, nous ne pouvons éviter de rendre l'honneur à des personnes à l'intérieur de l'assemblée chrétienne, comme à l'extérieur.

[26] Par contre, pour ce qui est de l'honneur rendu aux dignitaires ecclésiastiques de la chrétienté ou du judaïsme et de leurs titres flatteurs, nous devons obéir à l'ordre suivant de Jésus: « Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. Et n'appelez personne sur la terre votre père; car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux. Ne vous faites pas appeler directeurs; car un seul est votre Directeur, le Christ. » (Mat. 23:8-10). Nous ne devons pas aux dignitaires ecclésiastiques des honneurs non chrétiens.

25. Quelle sorte d'honneur rendons-nous aux « autorités supérieures », et qu'est-ce qui montre que la crainte a plus de poids que l'honneur?
26. Sommes-nous obligés d'honorer avec des titres flatteurs les dignitaires ecclésiastiques de la chrétienté?

LA DETTE D'AMOUR QUI NE SE REGLERA JAMAIS

[27] C'est une chose mauvaise que de ne pas régler les dettes; c'est malhonnête et c'est une cause d'ennuis. A propos de nos obligations vis-à-vis des « autorités supérieures » de ce monde, Romains 13:8 déclare: « Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer l'un l'autre; car celui qui aime son semblable a accompli la loi. »

[28] Nous n'avons pas le droit de frustrer les dirigeants et les serviteurs publics de ce qui leur est dû. Il est normal de payer les services que le gouvernement nous rend. Dans ces limites, nous pouvons soutenir et aider les gouvernements qui nous dirigent dans les différents pays où nous nous trouvons. Mais pour nous acquitter de nos dettes vis-à-vis des « autorités supérieures », nous ne pouvons frustrer le Dieu très-haut de quelque chose que ces autorités n'ont pas le droit d'exiger. Si nous sommes voués à Dieu pour faire sa volonté, les exigences des autorités, en ce qui nous concerne, sont limitées par les commandements divins.

[29] En tant que chrétiens, nous devons régler promptement nos dettes envers les dirigeants du monde. Ainsi, notre conscience chrétienne sera nette. La seule dette que nous ne parviendrons jamais à régler complètement est celle de l'amour. Nous ne devons pas notre vie aux « autorités su-

27. Pourquoi devons-nous éviter de ne pas régler nos dettes?
28. Dans quelles limites devons-nous régler nos dettes vis-à-vis des serviteurs publics?
29. a) Quelle dette ne pourrons-nous jamais régler complètement? b) De quelle chose vitale ne sommes-nous pas redevables aux « autorités supérieures », et que ne leur permettrons-nous pas de nous apprendre?

périeures », mais à Dieu. Si, du reste, nous avons suivi l'exemple du Christ, voué notre vie à Dieu et symbolisé cette offrande par le baptême d'eau, nous n'avons pas le droit de céder notre vie aux autorités du monde. Elles ne nous ont pas donné la vie. Impôts, tribut, crainte, honneur, — tout cela certes nous pouvons le leur rendre, mais pas la vie que nous avons donnée à Dieu parce que nous la lui devions. Si nous donnions notre vie aux autorités du monde, comment pourrions-nous nous acquitter de la dette d'amour que nous avons à payer? Pour aimer, il faut vivre! La mort fait périr la haine et l'amour (Eccl. 9:4–6). L'amour est la seule dette que les vivants ne régleront jamais. Tant que nous vivrons, nous devrons l'amour à nos semblables, selon le commandement divin. Nous ne permettrons pas aux autorités du monde de nous apprendre à haïr notre prochain au point de vouloir lui faire du tort.

[30] Les lois de ces « autorités supérieures » disparaîtront avec leurs auteurs à Harmaguédon, mais la loi de Dieu demeurera et s'appliquera à nous éternellement. C'est pourquoi il nous faut absolument aimer sans cesse, « car celui qui aime son semblable a accompli la loi », c'est-à-dire, la loi divine et non celle des « autorités supérieures ». Jésus déclara que le second des deux commandements les plus grands est le suivant: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » — Mat. 22:35–39.

[31] Cela prouve que la soumission que nous devons aux « autorités supérieures » du monde est relative et non totale, et qu'elle ne nous oblige pas à passer outre à la loi de Dieu. Si nous nous soumettions en tout à ces autorités, nous serions souvent amenés à désobéir à la loi divine, à ne pas faire preuve d'amour envers Dieu et le prochain et à faire violence à notre conscience chrétienne.

[32] La loi mentionnée dans ce verset est la loi de Jéhovah Dieu. Cela ressort des paroles suivantes de l'apôtre Paul: « Car le code de la loi: Tu ne dois pas commettre d'adultère, Tu ne dois pas assassiner, Tu ne dois pas voler, Tu ne dois pas convoiter, et quelque autre commandement qu'il y ait, se résume en cette parole, à savoir: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Rom. 13:9, *NW*). Il s'ensuit que si les « autorités supérieures » nous demandaient de tuer, de leur prêter main forte dans une campagne agressive ayant pour but de s'emparer des biens d'autrui qu'elles convoitent, nous ne pourrions nous soumettre à elles à ce point-là. De telles choses vont directement à l'encontre de la loi de Dieu, qui exige que nous aimions notre prochain. Lors d'une guerre charnelle, les « autorités supérieures » demandent pourtant à leurs citoyens de faire des choses qui, en temps de paix, leur attireraient un châtiment de la part de ces mêmes autorités.

[33] Si nous aimons notre prochain ou semblable, nous ne nous rendrons pas coupables d'infractions aux lois de la moralité ou autres qui attireraient sur nous le courroux et la vengeance des dirigeants politiques, des serviteurs publics, et ces autorités supérieures n'auront pas besoin de nous châtier de leur « épée ».

[34] Le code de la loi cité par l'apôtre Paul était celui de Jéhovah Dieu donné par Moïse (Ex. 20:13–15,17; Lév. 19:18; Mat. 22:39,40). Le fait que Paul ait cité ce code dans sa discussion sur la soumission des chrétiens aux « autorités supérieures », indique que la sphère de cette soumission est limitée. L'apôtre veut nous faire com-

30. L'amour du prochain accomplit quelle loi, et combien de temps cette loi durera-t-elle?
31. Cette référence à l'amour souligne quel fait à propos de notre soumission aux « autorités supérieures »?
32. Comment Romains 13:9 indique-t-il de quelle loi il s'agit, et comment cela limite-t-il la soumission que nous devons aux autorités?
33. Qu'est-ce que l'amour du prochain nous empêchera de faire, et qu'éviterons-nous de la part des autorités?
34. Qu'indique le fait que Paul cite la loi de Dieu à propos de notre soumission aux autorités?

prendre, sans équivoque, que cette soumission est limitée par la loi de Jéhovah Dieu. Avant tout, nous devons suivre la loi divine.

[35] Certes, les chrétiens ne sont pas sous la loi de Moïse mais il ne fait aucun doute qu'ils sont soumis à la loi divine de l'amour. Le Fils de Dieu déclara à ses disciples: « Je vous donne un commandement nouveau: Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. ». (Jean 13: 34). Si le mot amour résume la loi de Dieu donnée à Israël par Moïse et que cette loi ne permît pas aux Israélites de faire du tort à leur prochain ou semblable, il est certain que le commandement divin de l'amour, donné par le Christ, ne permet pas aux chrétiens de faire le mal. Les autorités supérieures ne sont pas autorisées par Dieu à faire subir aux disciples du Christ une campagne de propagande haineuse contre d'autres hommes dans le but de les pousser à la violence.

[36] Romains 13:10 ajoute à ce qui précède: « L'amour ne fait pas de mal au prochain; l'amour est donc l'accomplissement de la loi. » Toute la loi est accomplie par l'amour. L'amour fait fonction de frein de sécurité. Il fixe les limites de notre soumission aux autorités de ce monde. Si l'amour du prochain nous empêche de permettre aux autorités de nous obliger à faire du tort à nos semblables, à plus forte raison notre amour pour Dieu — un amour plus élevé — nous empêche-t-il de le faire.

[37] Les « autorités supérieures » n'ont pas le droit de demander aux chrétiens voués d'abandonner leur amour du prochain, et elles ont encore moins le droit de faire de nous des athées ou de nous faire abandonner notre amour pour Dieu. Elles n'ont reçu aucun droit céleste de nous obliger à enfreindre le premier commandement de l'univers. Jésus déclara: « Tu aimeras le Seigneur [Jéhovah], ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. » (Mat. 22: 37, 38). Ce qui est vrai de l'amour du prochain, l'est également de notre amour pour Dieu: nous ne parviendrons jamais à lui régler notre dette d'amour. Notre amour pour Dieu nous servira comme frein de sécurité. Même si certaines « autorités supérieures » corrompues et injustes font pression sur nous et exigent que les chrétiens leur donnent des choses qui appartiennent à Dieu, l'amour de Jéhovah nous empêchera de faire ce qui est mal.

35. Comme cela est démontré dans la loi mosaïque, que nous interdit la loi divine de l'amour et, par suite, que ne sommes-nous pas obligés de subir de la part des autorités?
36. Si l'amour du prochain fixe des limites à notre soumission aux autorités, que peut-on dire de l'amour de Dieu sous ce rapport?
37. Relativement à notre amour pour Dieu, quel droit n'appartient pas aux « autorités supérieures », et comment cet amour nous servira-t-il de frein dans nos relations avec ces autorités?

SOUMIS JUSQU'A QUAND?

[38] La nécessité de mettre en pratique les conseils donnés dans Romains, chapitre treize, est encore plus urgente à notre époque qu'au temps de l'apôtre Paul. C'est pourquoi nous devrions prendre particulièrement à cœur la raison citée par l'apôtre lui-même: « Faites ceci aussi parce que vous connaissez l'époque, que, pour vous, c'est déjà l'heure de vous réveiller du sommeil, car maintenant notre salut est plus proche qu'au temps où nous sommes devenus croyants. » (Rom. 13:11, *NW*). En plus de notre crainte du courroux, de la vengeance et de l'« épée » de l'« autorité », et outre notre conscience chrétienne, le facteur temps devrait, lui aussi, nous inciter à faire ce qui est bien et à éviter de pratiquer ce qui est mal. Notre salut, en tant que témoins chrétiens de Jéhovah, est plus proche qu'à l'époque de Paul, plus proche même qu'au temps où nous sommes devenus croyants. Ce salut viendra grâce

38. Pourquoi est-il urgent que nous mettions en pratique les conseils donnés, et le fait que notre salut vient par le Royaume de Dieu ajoute-t-il à cette urgence?

au Royaume que Dieu établit dans les cieux en 1914, quand il intronisa son Fils royal, Jésus-Christ. Ce Royaume sera la seule autorité investie du pouvoir dans le monde nouveau. Nous serons les sujets de ce Royaume. — I Cor. 15:24,25.

[39] Les « autorités supérieures » existant à présent avec la permission de Dieu, peuvent nous aider à mener en toute piété une vie chrétienne et paisible, si elles nous protègent des obstructionnistes et des persécuteurs, et si elles s'abstiennent de nous persécuter elles-mêmes (I Tim. 2:1,2). Mais elles ne peuvent nous donner le salut éternel. Notre dette envers le Royaume de Dieu est donc plus importante que celle que nous devons aux autorités. Par suite, même si elles proclament des lois interdisant la prédication du Royaume de Dieu, nous devrons continuer de l'annoncer, en harmonie avec Matthieu 24:14. Nous connaissons l'époque, selon l'accomplissement des prophéties de la Bible, qui montrent que nous sommes arrivés au « temps de la fin » du système de choses du présent monde, et de ses « autorités supérieures ». (Mat. 24:3–33.) C'est l'heure de nous réveiller du sommeil. Nos yeux ne sont pas fermés quant à la question cruciale qui doit se régler à notre époque, savoir: Qui l'emportera, la souveraineté universelle de Dieu exercée par son Royaume, ou la domination de Satan? En qualité de chrétiens, nous avons opté pour le Royaume de Dieu qui assurera notre salut.

[40] « La nuit est fort avancée; le jour s'est approché. Dépouillons-nous donc des œuvres qui appartiennent aux ténèbres et revêtons les armes de la lumière. » (Rom. 13:12, *NW*). Depuis 1914, le jour du règne millénaire du Christ est plus près que jamais et la nuit de la domination du Diable et de son système de choses visible est fort avancée. Le simple bon sens nous dit que plus que jamais il faut éviter de commettre les « œuvres qui appartiennent aux ténèbres », les œuvres que les hommes à l'esprit corrompu essaient d'accomplir sous le couvert de la nuit pour éviter de subir la vengeance exercée par les « autorités supérieures » qui portent l'« épée ». En aucun cas nous ne pouvons prendre part à de ténébreux complots politiques, à des insurrections ou à des révoltes, ni faire de l'obstructionnisme quand un gouvernement est engagé dans un conflit pour se défendre. Pendant les deux guerres mondiales, bon nombre de témoins de Jéhovah se virent accusés de tels projets ténébreux. Mais chaque fois, ces accusations ont été réfutées par voies légales. Pourquoi? Parce que nous ne nous mêlons pas de politique.

[41] Nous savons quel combat nous menons. Nous ne combattons pas contre la chair et le sang, contre les « autorités supérieures » humaines. L'apôtre Paul affirma: « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations [spirituelles], contre les autorités [spirituelles], contre les princes [spirituels] de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » — Eph. 6:11,12.

[42] Nous ne sommes pas enfermés dans un dilemme, comme les protestants en Allemagne de l'Est (voir *Réveillez-vous!* du 22 novembre 1960, pages 6 et 7). Nous avons revêtu « les armes [spirituelles] de la lumière » et nous combattons contre les ténèbres et contre les ruses du Diable. Voilà les armes que le chrétien est auto-

39. a) Quelle chose dont nous serons redevables au Royaume de Dieu dépasse en valeur les choses mentionnées dans I Timothée 2:1,2? b) A propos de quelle question ne sommeillons-nous pas, et quelle option avons-nous faite?

40. a) Quel jour s'est approché et quelle nuit est fort avancée? b) Aussi, à quelles choses ténébreuses ne prendrons-nous pas part contre les autorités?

41. Que déclara Paul concernant le combat que nous livrons à présent?

42. Quelles armes le chrétien est-il autorisé à porter, tout en se soumettant aux autorités? A quoi ces armes servent-elles?

risé à porter, tout en se soumettant aux « autorités supérieures ». Ce sont les seules armes qu'il reçoit l'ordre de porter et avec elles il ne désobéit pas à la loi divine de l'amour et il ne fait de tort à personne (Rom. 6:13; II Cor. 6:7; 10:4). Ces armes combattent contre les ténèbres et contre l'immoralité, les meurtres et les vols qui s'y commettent. Elles servent à éclairer les hommes de toutes les nations, pour qu'ils puissent prendre position pour le Royaume de Dieu et recevoir ses bénédictions.

[43] Que ce soit là le but de ces « armes de la lumière », cela ressort des paroles suivantes de l'apôtre: « Comme en plein jour, marchons avec décence, non dans les orgies et les beuveries, ni dans les relations illicites et la conduite dissolue, ni dans les disputes et les jalousies. Mais revêtez le Seigneur Jésus-Christ, et ne faites pas de projets pour les désirs de la chair. » — Rom. 13:13,14, *NW*.

[44] Si nous marchons avec décence, comme en plein jour, où les autorités du pays et tout le monde peuvent nous voir, nous n'entrerons pas en conflit avec les « autorités supérieures », car nous n'enfreindrons pas leurs lois, qui exigent une conduite bonne, paisible et morale. Il va de soi que si l'infraction à ces lois nous fait encourir la désapprobation des autorités terrestres, à plus forte raison elle attire sur nous la défaveur du Dieu très-haut. Par contre, en marchant avec décence, comme en plein jour, nous méritons les louanges des « autorités supérieures » qui portent l'épée, et nous ne jetons aucun opprobre sur notre Dieu, ni sur sa vérité ou sur son assemblée. Nous ne compromettons pas non plus notre salut qui viendra par le Royaume de Dieu.

43, 44. a) Quel doit être notre comportement et ainsi, avec qui n'entrerons-nous pas en conflit? b) Ce comportement nous vaudra l'approbation de qui, et que ne compromettrons-nous pas?

[45] Pendant son séjour terrestre, Jésus n'eut rien à faire avec les œuvres des ténèbres, avec les orgies, les beuveries, les relations illicites, la conduite dissolue, les disputes, les jalousies et les autres choses que les hommes commettent quand ils cèdent aux désirs de la chair et font des projets pour les satisfaire. Si nous revêtons « le Seigneur Jésus-Christ », et que nous montrions aux hommes que nous lui ressemblons, nous nous préserverons de telles œuvres ténébreuses. Pour notre propre bien et pour celui de nos frères, nous lutterons contre ces choses à l'aide des « armes de la lumière ». Nous revêtirons ainsi la bonne nouvelle du Royaume de Dieu que nous annonçons. Sous ce rapport, en particulier, nous ne donnerons aucune raison aux « autorités supérieures », à qui nous devons toujours nous soumettre, de se servir de leur « épée » contre nous.

[46] Conformément à Romains, chapitre treize, nous continuerons de nous soumettre aux « autorités existantes » jusqu'à ce qu'elles soient détruites dans la guerre universelle d'Harmaguédon, qui approche. Nous nous soumettrons à elles peu importe quel parti politique détient le pouvoir ou s'empare du pouvoir.

[47] Cette soumission consciencieuse aux « autorités existantes » nous aide à garder notre neutralité chrétienne à l'égard des campagnes politiques et des conflits entre les nations de ce monde. Nous sommes comme le prophète Daniel, qui ne s'opposa pas aux conquérants médo-perses qui avaient renversé l'inique Babylone. Il se soumit, au contraire, à Darius et à Cyrus. — Dan. 5:26 à 6:5.

45. Si nous revêtons le Seigneur Jésus-Christ, quelles œuvres ténébreuses éviterons-nous, et quel instrument les autorités n'auront-elles aucune raison d'employer contre nous?

46, 47. a) Jusqu'à quand continuerons-nous de nous soumettre aux « autorités existantes », et comment? b) Grâce à cette soumission consciencieuse, que pourrons-nous garder, à l'exemple du prophète Daniel?

48 En tant que chrétiens neutres, nous n'aurons aucune part aux rébellions, aux émeutes, à l'anarchie ou à d'autres efforts pour troubler l'ordre public. Même lors de la bataille d'Harmaguédon, nous ne lèverons pas la main contre les « autorités existantes » afin de hâter leur destruction. Nous laisserons à Dieu, la Source de toute autorité, le soin d'ôter le pouvoir aux « autorités existantes » et de les remplacer complètement par le Royaume juste de son Fils Jésus-Christ (II Chron. 20:15–17; Dan. 2:44). Alors, dans le monde nouveau établi par Dieu, la soumission au Roi Jésus-Christ ne posera aucun problème à la conscience des chrétiens, car « les anges, les autorités et les puissances, lui ont été soumis ». (I Pierre 3:22.) Des bénédictions éternelles seront déversées du ciel sur la terre édénique et sur les hommes qui se soumettront avec amour au Roi, selon la volonté de Dieu et conformément à son arrangement parfait.

48. a) En tant que chrétiens neutres, à quoi n'aurons-nous aucune part? b) Dans le monde nouveau de Dieu, quel problème ne se posera pas à ceux qui se soumettent avec amour?

FAUT-IL CRITIQUER DIEU?

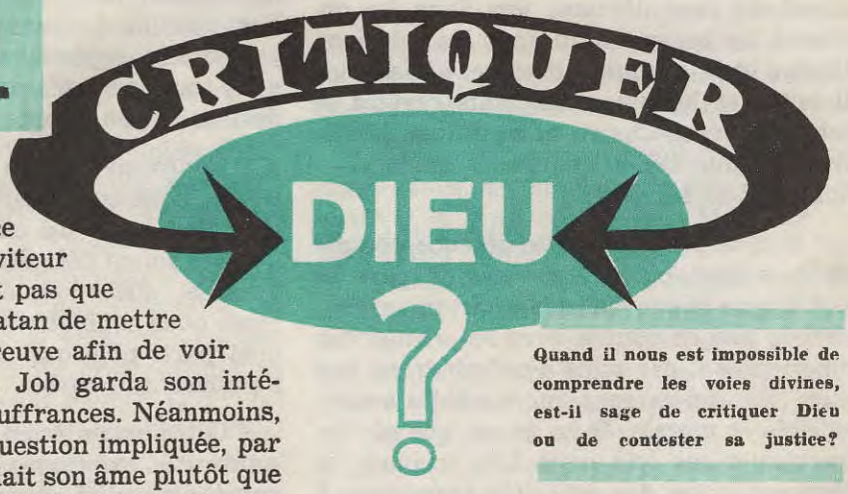

Quand il nous est impossible de comprendre les voies divines, est-il sage de critiquer Dieu ou de contester sa justice?

NOUS pouvons tirer une précieuse leçon de l'expérience de Job, ce fidèle serviteur de Dieu. Il ne savait pas que Dieu permettait à Satan de mettre son intégrité à l'épreuve afin de voir s'il lui serait fidèle. Job garda son intégrité en dépit des souffrances. Néanmoins, ignorant la grande question impliquée, par ses paroles il « justifiait son âme plutôt que Dieu ». Et dans sa détresse il dit: « Je suis dans mon droit et Dieu me refuse justice. » — Job 32:2, *La;* 34:5, *Jé.*

Toutefois, Elihu lui révéla en quoi il n'était pas dans son droit: « Oui, tu l'as dit à mes propres oreilles, et j'ai entendu la voix de tes discours: Je suis pur, exempt de transgression; je suis net et il n'y a point d'iniquité en moi. Voici, il (Dieu) invente des motifs d'éloignement contre moi, il m'estime comme son ennemi; il a mis mes pieds dans les ceps, il observe tous mes sentiers!... en cela tu n'as pas été juste. » — Job 33:8–12, *La.*

Pour donner à Job la véritable compréhension de la question, le Tout-Puissant s'adressa à lui du milieu de la tempête; dans une série d'interrogations, il lui demanda comment il pouvait expliquer la sagesse de Dieu, visible dans les multiples œuvres de la création. Etait-il capable même de les sonder? Les nombreux exemples tirés de la création visible, les animaux y compris, révélèrent à Job que l'homme était tout à fait incompétent pour juger les voies de Dieu. Nous pouvons ti-

rer profit de l'étude des questions posées par Dieu touchant

LE CHEVAL ET SES QUALITES

« Est-ce toi qui donnes la vaillance au cheval? Est-ce toi qui revêts son encolure de la crinière frémissante? Le ferais-tu bondir comme la sauterelle? Dans la splendeur de son hennissement est la terreur. Il creuse le sol dans la vallée et s'égaye en sa force; il sort à la rencontre des armes; il se rit de la frayeur et n'en est pas troublé, et il ne recule pas devant l'épée. Sur lui retentit le carquois, la lance étincelante et le javelot. Frémissant et agité, il dévore la terre, et ne peut se tenir en place quand sonne (il ne croit pas que c'est, *NW*) la trompette; au bruit de la trompette il dit: Ah! Ah! et de loin il flaire la bataille, la voix tonnante des chefs et le cri de guerre. » — Job 39: 22–28, *La*.

Job a-t-il doté le cheval de ces qualités remarquables? Lui a-t-il donné sa vaillance ou revêtu le cou d'une crinière frémissante? Qui l'a fait bondir comme la sauterelle? Ce n'est pas l'homme. En outre, « dans la splendeur de son hennissement est la terreur »; à ce point que, dans Jérémie 8: 16, *La,* il est écrit: « De Dan se fait entendre l'ébrouement de ses chevaux; au bruit des hennissements de ses puissants coursiers toute la terre tremble. »

Les monuments de l'antiquité abondent en peintures représentant le cheval de guerre et, dans la Bible, il est souvent parlé du cheval comme d'un symbole de l'équipement de guerre. Les chevaux servaient à tirer les chariots où montaient le conducteur et un ou deux combattants ou bien ils servaient de montures pour les guerriers qui combattaient à dos de cheval. Pendant longtemps, Israël gagna ses batailles sans le secours des chevaux mais, plus tard, ces derniers, répandus en Israël et en Juda, servirent dans les combats. — I Rois 22: 4.

Le cheval de guerre, impatient d'aller au combat, hennit et piétine le sol de ses sabots. La description qu'en fait Jéhovah montre qu'il se rit de la frayeur et ne recule pas devant l'épée; le carquois et la lance, les armes du conducteur, ne font que stimuler son ardeur à sortir à la rencontre des armes de l'ennemi. Un archéologue anglais, Sir Austin Layard, écrivit: « Quoique docile comme un agneau et ne réclamant que la longe pour la conduire, dès que la jument arabe entend le cri de guerre de la tribu et voit la lance frémissante de son cavalier, ses yeux lancent des éclairs, ses narines rouge sang se gonflent, son cou s'arque, superbe, sa queue et sa crinière, dressées, se déploient dans le vent. »

Au son de la trompette, le cheval croit à peine ce que ses oreilles lui disent, mais il ne peut y croire pour sa joie. Mais, quand il en est sûr, il bondit et dit: « Ah! Ah! » Il hennit. Il se réjouit. Il fonce, « dévore la terre », expression encore employée aujourd'hui par les Arabes pour qualifier une vitesse prodigieuse.

Néanmoins cet animal intrépide est soumis à l'homme, sans effort; il obéit sans peine à la voix de son cavalier.

Un homme a-t-il créé cette merveille de beauté et d'intrépidité? Lui a-t-il conféré ces extraordinaires qualités? Jéhovah est son Créateur; c'est Lui qui, selon la Bible, donne à son roi assis sur le trône, Jésus-Christ, et aux saints anges du ciel, des montures de guerre pour charger l'ennemi avec courage et promptitude dans le combat d'Harmaguédon, au son de la trompette guerrière, et galoper vers la victoire de Dieu, conformément à la description de l'Apocalypse: « Je vis le ciel ouvert, et voici, parut un cheval blanc. Celui qui le montait s'appelle Fidèle et Véritable, et il juge et combat avec justice. Les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs. » — Apoc. 19: 11, 14.

LE FAUCON ET L'AIGLE

Jéhovah posa à Job de nouvelles questions, plus pénétrantes, afin de corriger sa façon de penser: « Est-ce par ton intelligence que (le faucon, *Jé, NW*) prend son vol, qu'il déploie ses ailes vers le midi? ou est-ce sur ton ordre que l'aigle s'élève et qu'il place son aire dans les hauteurs? Il demeure sur le rocher et s'y loge la nuit, sur la dent du rocher et dans les lieux forts; de là il épie la pâture, ses yeux regardent au loin. Ses aiglons se gorgent de sang, et là où il y a des blessés à mort, il y est. » — Job 39: 29–32, *La*.

Est-ce par l'intelligence de l'homme que le faucon est remarquable par la puissance de son vol? Non, ce n'est pas par la sagesse humaine qu'il étend ses ailes vers le vent du midi, indice de la grande puissance de son vol.

Dieu dirige maintenant son attention sur l'aigle, appelé parfois le roi des oiseaux. Dieu a inauguré la série de questions touchant la création animale par le lion, le roi des animaux (Job 39: 1, *La*). Maintenant, à la fin de cette partie de son discours, le Tout-Puissant interroge Job sur le roi des oiseaux. Est-ce sur l'ordre de Job que l'aigle est digne d'être remarqué sous quatre rapports différents?

Voyons en premier lieu la hauteur de son vol. L'aigle « s'élève » jusqu'à de très grandes hauteurs. D'aucun oiseau il n'est dit qu'il monte si haut ni qu'il ait une si grande puissance de vol. Cette force lui est venue de Dieu.

Voyons ensuite le lieu, très sûr, où il construit son nid, car « il place son aire dans les hauteurs », voire « sur le rocher et s'y loge... sur la dent du rocher ». Les autres oiseaux se contentent de lieux moins élevés, mais l'aigle bâtit son nid dans les hauteurs inaccessibles et met ainsi ses petits à l'abri du danger. Est-ce sur l'ordre de l'homme que cet oiseau fait de son aire un château fort, la bâtissant sur la « dent du rocher »?

Considérons maintenant la vue perçante de l'aigle. Dieu dit: « Ses yeux regardent au loin. » Aucun homme n'a donné à l'aigle cette acuité visuelle qui lui permet de scruter toute l'étendue du pays et de percer les ténèbres des profonds ravins. Les aigles ont la faculté particulière de modifier rapidement la longueur focale de leur vue, ce qui les aide à attraper leur proie. A ce sujet, Rutherford Platt, fait un commentaire dans *The River of Life:*

« Les yeux les plus perçants de tout le règne animal, nous les trouvons très haut dans le ciel, en plein jour: ce sont les yeux de l'aigle, du vautour et du faucon. Ils sont si perçants que, d'une hauteur de trois cents mètres, ils peuvent apercevoir et repérer l'endroit où se trouve, à demi caché dans l'herbe, un lapin ou un petit coq de bruyère.

» La vue perçante du chasseur est due à la réflection de l'objet sur un groupe compact de cellules pointues, en forme de cônes. Cette tache minuscule située au fond du globe de l'œil absorbe les rayons de lumière qui partent de l'objet au moyen de milliers de pointes, d'une façon spéciale qui rassemble une image claire dans l'esprit. Pour presque tous les chasseurs, tels que la moufette, le puma et nous-mêmes, le groupe de cônes, seul, suffit; nous regardons droit devant nous et nous approchons en droite ligne de l'objet de nos regards. Mais il n'en est pas ainsi de l'aigle ou du faucon qui, ayant fixé le lapin dans l'herbe de ses cônes pointus de mise au point, peut ensuite s'en approcher par un long vol oblique. L'image de la cible est amenée à se déplacer sur une ligne courbe au fond de l'œil. On relève précisément une telle courbe dans l'œil de l'aigle de sorte qu'au lieu d'un groupe de cônes, l'oiseau qui plonge vers sa proie a toute une ligne courbe de cônes. Tout en descendant en

piqué, l'aigle ne perd pas un instant de vue le lapin dans l'herbe. Il peut sembler de peu d'importance que la ligne courbe des cellules de mise au point dans le globe de l'œil corresponde exactement à la direction du vol de l'oiseau qui descend, mais la question est très importante pour les individus impliqués, et je me demande qui y a pensé. »

Le Créateur! C'est Lui, et non pas l'homme, qui a conféré à l'aigle cette vue perçante extraordinaire.

Quatrièmement, considérons la façon remarquable dont l'aigle assure sa subsistance et celle de ses petits. Certaines espèces d'aigles ne dédaignent pas les carcasses d'animaux morts depuis peu. Leur nourriture leur vient ainsi de deux sources différentes: ce qui est déjà mort et ce qu'ils attrapent. Les aigles font leur proie de petits animaux qu'ils saisissent et apportent à leurs petits. Les aiglons, encore trop faibles pour dévorer la chair, sucent le sang de la victime. C'est ainsi que l'aigle se nourrit et fait vivre ses petits, grâce à la rapidité de son vol, son acuité visuelle, la faculté qu'il a de saisir la proie et aussi grâce au fait qu'il découvre les cadavres des animaux tués. « Où il y a des blessés à mort, il y est. »

LE POINT DE VUE CONVENABLE. COMMENT L'OBTENIR?

Après avoir prononcé ces paroles sur sa création animée et inanimée, Jéhovah interroge du sein de la tempête: « Le censeur plaidera-t-il avec le Tout-Puissant? Qu'il réponde à cela, celui qui reprend Dieu! » — Job 39: 34, 35, *La.*

Jéhovah a parlé. Ses paroles au sujet des merveilles divines de la nature procurèrent à Job le bon état d'esprit, l'amenèrent à voir que la créature n'est rien auprès du Créateur, qu'en face de la grandeur de Dieu, Job, en « justifi(ant) son âme plutôt que Dieu » ne faisait pas ce qu'il fallait. Puisque Jéhovah a fait preuve d'une telle puissance, d'une telle sagesse dans sa création visible et puisqu'un si grand nombre de choses dépassent la compréhension humaine, Dieu a droit à une confiance aveugle. Quoi qu'il fasse, que l'homme le comprenne instantanément ou non, le seul sentiment convenable qui doit animer l'homme, c'est le sentiment que Dieu fait ce qui est bien. Ce serait le comble de la présomption de soumettre certaines des actions de Dieu au tribunal du jugement humain. Alors, qui critiquera le Tout-Puissant? Job? Certainement pas. « Et Job répondit à (Jéhovah), et dit: Voici, je suis trop chétif, que te répliquerais-je? Je mets ma main sur ma bouche. J'ai parlé une fois, mais je ne répondrai pas; même deux fois, mais je ne le ferai plus. » Le remords de Job ne consistait pas en mots, en un peu de pharisaïsme. Il s'exprimait simplement ainsi: « Je suis trop chétif (trop peu de chose, *Sy*). » — Job 39: 36–38, *La.*

Les paroles que Jéhovah prononça ensuite montrent la sagesse de la réponse de Job!

« Et (Jéhovah) répondit à Job du sein de la tempête, et dit: Ceins donc tes reins, comme un homme; je t'interrogerai et tu m'instruiras! Veux-tu donc annuler mon jugement, me déclarer méchant afin de te justifier? Ou bien, as-tu un bras comme Dieu? Peux-tu tonner d'une voix semblable à la sienne? Pare-toi donc de majesté et de grandeur, et revêts-toi de splendeur et de magnificence! Répands les fureurs de ta colère; vois tout ce qui est orgueilleux et abaisse-le; vois tout ce qui est orgueilleux et fais-le ployer, et écrase les méchants sur la place, cache-les tous ensemble dans la poussière, et couvre leurs faces dans le lieu caché; et moi-même je te louerai, parce que ta droite t'aura sauvé! » — Job 40: 1–9, *La.*

Tout homme, quel qu'il soit, mettra-t-il en contestation le droit de Dieu d'être le Souverain universel? Tout homme, quel qu'il soit, a-t-il un bras « comme Dieu » pour abaisser les orgueilleux et les méchants et les cacher dans la poussière de la terre, comme Dieu le fera à la bataille d'Harmaguédon? Si oui, alors, dit Jéhovah, « et moi-même je te louerai, parce que ta droite t'aura sauvé »! Ce n'est pas l'homme mais le bras et la main droite de Jéhovah qui délivreront les hommes justes des méchants. Harmaguédon est le combat livré par Dieu pour la justification de sa souveraineté. Aucune créature sur la terre n'aura à combattre dans cette guerre pour la cause de Dieu. Par conséquent, si l'homme est incapable de faire l'œuvre de Dieu, de quel droit reprocherait-il à Dieu de ne pas bien agir? Jamais il n'aura le droit de critiquer les actions de Dieu.

Nous devons veiller à ne pas accuser Dieu d'injustice, prendre garde à ne pas être trouvés critiquant la voie divine: « Sommes-nous plus forts que lui? » (I Cor. 10:22). Rappelons-nous les paroles d'Esaïe 45:9: « Malheur à qui conteste avec son Créateur! Vase parmi des vases de terre! L'argile dit-elle à celui qui la façonne: Que fais-tu? »

A l'instar de Job, ayons de la place que nous occupons une idée convenable! Sous l'influence de la connaissance nouvellement acquise, Job comprit la faiblesse de l'homme et la grandeur de Dieu. A son exemple, les chrétiens doivent connaître leur vraie valeur, se rendre compte de l'insignifiance de leur justification auprès de la réhabilitation du nom et de la souveraineté de Jéhovah. Qu'on ne critique pas Dieu. Que nos paroles soient: « Je donnerai justice à Celui qui m'a fait. » — Job 36:3, *La.*

VÉRITÉS FRAPPANTES DE NOS JOURS

Les gouvernants se disent les protecteurs du peuple et s'approprient des sommes énormes pour la défense du pays. Espérant unir dans un esprit de tolérance mutuelle le monde organisé et prévenir une autre guerre mondiale capable de détruire la civilisation, ils édifient une organisation internationale. Les magnats de la finance et le clergé, leur allié qui recherche auprès d'eux faveurs et protection, demandent au peuple de soutenir cette institution chancelante. Ainsi beaucoup de personnes ont été amenées par persuasion ou par crainte à mettre leur confiance en elle. En cela, elles agissent contrairement à l'avertissement divin suivant: « Ne vous confiez pas aux grands, aux fils de l'homme, qui ne peuvent sauver. Leur souffle s'en va, ils rentrent dans la terre, et ce même jour leurs desseins périssent. Heureux celui qui a pour secours le Dieu de Jacob, qui met son espoir en l'Eternel, son Dieu. » (Ps. 146:3–5). Les gouvernants ne sont-ils pas, eux aussi, de pauvres mortels?

LES DOLÉANCES D'UN MINISTRE

Après avoir terminé la semaine en assistant, vers la fin du printemps, à un congrès de la United Church du Canada, le ministre J. A. Davidson écrivit un article qui parut dans une colonne du *Globe and Mail* de Toronto; il exprimait son mécontentement au sujet de « toutes ces pieuses résolutions ». D'après ses observations, il ressortait des discussions qui avaient eu lieu avec les amis anglicans, baptistes et presbytériens, « que dans les assemblées de leurs églises la multitude des pieuses résolutions ont la même vertu: elles engourdissent l'esprit et le cœur ». « On pouvait », conseillait-il, « employer utilement un jour ou deux à méditer la déclaration suivante de l'évêque Stephen Neill: Si je n'étais déjà chrétien et homme d'église, je crois que ce qui me retiendrait le plus d'accepter les responsabilités d'un membre d'église, ce serait la banalité apparemment irrémédiable des églises ».

Connaissez-vous

« OUI », répondront des millions de personnes, dans les quatre-vingt six pays où l'Armée du Salut est répandue. Ordinairement elles veulent dire par là qu'elles connaissent son action sociale et ses œuvres de secours ainsi que les méthodes auxquelles elle recourt pour recueillir des fonds surtout aux environs de Noël. Peut-être aussi ont-elles contemplé les interminables rangées d'épaves humaines défilant devant une « soupe » populaire de l'Armée du Salut ou vu les agents de cette organisation, vêtus de leur uniforme frappant l'œil, prêchant au coin des rues ou jouant de leurs instruments de cuivre sur les promenades publiques. Mais, en dehors de ces signes extérieurs, que sait l'homme moyen de l'Armée du Salut? Où a-t-elle été fondée? Pourquoi est-elle constituée sous forme d'une véritable armée? Est-ce une organisation religieuse qui, à la manière des autres Eglises, a son corps de doctrines et ses enseignements particuliers?

Très peu de gens sont renseignés à ce sujet. Beaucoup considèrent l'Armée du Salut comme une simple agence d'assistance sociale qui vient en aide aux nécessiteux et aux pauvres et s'occupe souvent de prêter secours sur les lieux de sinistre. Certains connaissent l'aide et l'encouragement qu'elle procura aux soldats alliés pendant la Première Guerre mondiale, les suivant jusque sur le champ de bataille, distribuant le café et les beignets sur les lignes du front. D'autres, plus nombreux, n'ignorent pas son action pendant la Deuxième Guerre mondiale, quand elle plaça ses mille cantines volantes en des points stratégiques dans le monde entier (deux d'entre elles furent évacuées à Dunkerque). C'est en songeant à cette action sociale et à ces programmes d'aide en temps de guerre que des milliers de personnes font des dons quand l'Armée du Salut quémande de l'argent afin de poursuivre son activité. Mais, en réalité, quel genre d'organisation ces dons soutiennent-ils?

NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT D'UNE ARMEE

Il y a moins de cent ans, une poignée d'évangélistes « ouvrirent le feu » sur le péché et la corruption dans les bas-fonds de la partie est de Londres. La lutte se caractérisa bientôt comme une guerre contre Satan afin de porter le message du Christ aux pauvres, aux opprimés et à ceux que l'Eglise avait rejetés de son sein. Les cabarets et les bouges furent envahis, les foyers visités, les malades et les pauvres l'objet d'attentions et de soins. En un temps remarquablement court, le mouvement se développa en une étonnante organisation mondiale, l'Armée du Salut.

Son fondateur, William Booth, dit un jour: « Je veux ma religion comme mon thé: brûlante. » Ce fut cet ardent désir de porter sa religion aux hommes, peu importe qui ou en quel lieu ils étaient, qui amena Booth à se séparer des Eglises orthodoxes inactives. En 1861, il fut obligé de quitter l'Eglise méthodiste en raison des campagnes qu'il lançait. Mais il ne cessa de prêcher partout, sous des tentes, dans des étables, des théâtres, des cabarets, en tous lieux où il trouvait des gens qui écoutaient son message. « Il ne se proposait pas de fonder une église », rapporte une publication officielle de l'Armée du Salut, « mais quand il essaya d'envoyer les convertis aux églises, ils ne se sentirent pas à l'aise à cause de leur aspect minable. Aussi Booth établit-il des foyers de mission chrétienne pour ces convertis », dans les quartiers sordides de la partie est de Londres. C'était en 1865. Ces foyers se développèrent rapidement et, en mai 1878, ceux qui s'en occupaient en vinrent à être connus sous le nom d'Armée du Salut.

L'organisation ne tarda pas à se répandre en Ecosse et dans le pays de Galles; elle envahit les Etats-Unis en 1880, l'Australie et la France, en 1881; elle fut établie en Afrique du Sud en 1883 et pénétra au Japon en 1895. L'assemblée internationale de l'Armée du Salut qui se tint en juin 1914 pour célébrer son cinquantième anniversaire fournit la preuve de son extension rapide. A cette occasion, environ 40 000 Salutistes de plus de cinquante pays et colonies accoururent en foule à Londres; ce fut jusqu'à ce jour la plus grande de leurs assemblées internationales. Aux seuls Etats-Unis, l'Armée du Salut compte près de 250 000 membres.

Bien que le fondateur de l'Armée du Salut ait nié toute sa vie qu'elle fût une dénomination religieuse, elle fut reconnue comme telle par la suite. En septembre 1917, le président du conseil de guerre des Etats-Unis déclara entre autres: « L'Armée du Salut est une organisation religieuse mondiale... Elle a une existence légale indépendante; une confession de foi et forme de culte reconnue; un gouvernement ecclésiastique bien déterminé et distinct; un code officiel d'enseignements doctrinaux et de règles de conduite; sa propre histoire religieuse; un ensemble de membres qui ne s'unissent à aucune autre église ou dénomination... En commun avec d'autres églises, elle a ses propres écrits; des lieux de culte fixes; des assemblées régulières; des services religieux à des heures prévues et fixes; une école du dimanche pour l'instruction religieuse de la jeunesse, et des écoles pour la formation de ses ministres. Ces derniers ont des fonctions identiques, semble-t-il, à celles du clergé de n'importe quelle autre église. »

SCISSIONS ET DIVISIONS

Au cours du développement de l'Armée du Salut, des luttes intestines provoquèrent la formation de nouvelles dénominations religieuses, à l'image de l'organisation mère, ayant des cadres militaires. La première grande scission eut lieu aux Etats-Unis en 1884, quatre ans environ après l'entrée de l'Armée dans ce pays. A cette époque, le mouvement s'était étendu et comptait près de cinq mille adeptes et trois cents officiers, en dépit des railleries et d'une ardente persécution. Les difficultés surgirent quand le général Booth ordonna au commandant Thomas E. Moore, qui administrait les forces américaines, d'abandonner ce commandement pour se charger de l'œuvre en Afrique du Sud. Moore répondit à cet ordre en formant une Armée du Salut indépendante. Il constitua en société sa nouvelle organisation en 1884 et prit le titre de général. L'année suivante, une charte modifiée fut octroyée sous le nom de l'Armée du Salut d'Amérique.

Après la destitution de Moore, le commandant Frank Smith fut chargé de ce

que l'on appela l'Armée du Salut « mondiale » ou anglaise pour la distinguer de l'Armée du Salut d'Amérique. Une lutte, fondée sur la rivalité, s'ensuivit qui aboutit finalement à l'affaiblissement de l'Armée de Moore et à l'extension et à la prospérité de l'Armée du Salut internationale. En octobre 1889, le colonel Richard E. Holz amena la filiale américaine qu'il commandait à se réconcilier avec l'organisation internationale. Néanmoins, certains postes refusèrent de le suivre dans cette voie, finirent par s'unir et se réorganiser et, en 1913, changèrent leur nom en celui de Travailleurs de la Délivrance.

Le fonctionnement de cette organisation américaine s'est poursuivi jusqu'à présent, bien qu'elle soit restée une petite organisation ne comptant que trente-cinq églises et 2350 membres. La plus grande partie de son activité s'exerce dans la partie est des Etats-Unis, son siège étant situé à Philadelphie, Pennsylvanie. Les doctrines des Travailleurs de la Délivrance sont, en fait, identiques à celles de l'Armée du Salut, son but et son organisation, essentiellement les mêmes.

Une scission d'une plus grande importance encore, se produisit en 1896, à la suite d'une déchirure au sein de la famille de Booth. William Booth eut huit enfants et tous, à l'exception d'un seul, mort en bas âge, prirent une part active au développement et à l'expansion de l'Armée du Salut. En fait, deux d'entre eux, Bramwell son fils aîné et Evangéline, succédèrent par la suite à leur père en qualité de commandant en chef de l'organisation entière. Le second fils du général, Ballington, fut aussi un chef capable et, quand on lui confia les forces américaines comme successeur du commandant Smith, en 1887, il y eut une période de progrès irrésistibles. Mais, dans la suite, Ballington perdit la faveur de son père et, quand il reçut l'ordre d'abandonner son commandement en Amérique, il quitta l'Armée du Salut.

Ballington Booth était aimé et respecté des Salutistes et on prétend que s'il avait essayé de reconstituer l'Armée du Salut aux Etats-Unis en une organisation indépendante, autorisée, il aurait réussi. Pourtant, il ne voulut pas le faire. Ce ne fut que sur les exhortations de ses amis qu'il décida de former un nouveau mouvement et, à la naissance de ce dernier, sa femme et lui annoncèrent publiquement: « Nous n'avons pas cherché à attirer de notre côté aucun des associés soutenant encore l'organisation internationale et croyant toujours en elle. »

En dépit de cette proclamation, nombre de Salutistes se joignirent à la nouvelle organisation qui, en avril 1896, fut appelée officiellement Les Volontaires d'Amérique. Moins d'un an plus tard, les Volontaires avaient 140 postes, 400 chefs de corps et cinquante officiers d'état-major. L'organisation était modelée sur l'Armée du Salut, avec des cadres d'aspect militaire. Ballington en fut le général et servit en cette qualité jusqu'à sa mort en 1940. Sa femme le remplaça, mourut en 1948 et eut pour successeur son fils, Charles Brandon Booth.

Aujourd'hui, le quartier général des Volontaires, dans la ville de New York, surveille l'activité de ses 204 églises et de ses 28 230 membres. Selon une publication officielle, l'organisation « est vouée au service du peuple américain en tant qu'organisation d'intérêt national dans les domaines social et religieux, dispensant une aide matérielle et spirituelle à ceux qui sont dans le besoin, sans égard à la race, à la foi et à la couleur ».

ORGANISATION MILITAIRE

L'un des traits les plus frappants de l'Armée du Salut est peut-être la ressemblance extérieure qu'elle offre avec les organismes militaires actuels. *The Faith of the Salvationist,* brochure éditée par l'Armée du Salut, explique pourquoi cette

dernière en vint à adopter une structure militaire: « La logique eut une influence discrète sur l'expérimentalisme formatif qui marqua la naissance de l'Armée. Si Armée du Salut il y a, il y a donc guerre au mal plutôt qu'accomplissement d'une mission; si guerre il y a, il faut donc un *War Cry* (*Cri de guerre,* titre de la publication officielle de l'Armée du Salut); si armée en guerre il y a, il faut donc un général plutôt qu'un surintendant général, et un général demande des officiers plutôt que des prédicateurs ou intendants; des officiers, des soldats plutôt que des membres; et à des soldats, il faut un uniforme. C'est ainsi que l'histoire se déroule, se désenchaînant rapidement et offrant l'aspect de quelque chose de nouveau parmi les hommes. » Une publication officielle de l'Armée du Salut explique que si l'on « a recours à une forme de gouvernement militaire », c'est « à cause de son efficacité et de la discipline exigée du personnel ».

Aujourd'hui une expression militaire sert à décrire presque tous les actes ou occupations de l'Armée du Salut. En parlant de l'assemblée ou paroisse locale, on dit de préférence le « corps ». On se réfère à une réunion de prières comme à des « exercices à genoux ». Pour devenir « soldat », une nouvelle « recrue » doit signer une déclaration appelée « Les articles de guerre » et, à sa mort, il est « promu à la gloire ». Quand des opérations sont entreprises dans un nouveau territoire, on en parle comme de l'« ouverture du feu »; et quand un membre, désigné à un autre poste, reçoit l'ordre de partir, on dit de lui qu'il « fait ses adieux ».

Il y a deux catégories de membres dans l'Armée du Salut: les soldats et les officiers nommés à un commandement. Pour être soldat, il faut signer les Articles de guerre, déclaration contenant les onze doctrines fondamentales de l'Armée du Salut telles qu'elles sont proclamées dans l'acte de fondation de l'Armée, en 1878. Il faut aussi promettre de soutenir activement les principes et l'œuvre de l'Armée, s'abstenir de boissons alcooliques et lutter contre leur absorption. Le soldat achète son uniforme et est tenu de le porter afin de proclamer sa foi et d'offrir ses services.

D'autre part, les officiers de l'Armée du Salut sont des ouvriers à plein temps; tous sont des ministres ordonnés. Ils doivent porter leur uniforme en tout temps, reçoivent un salaire chaque semaine pour subvenir à leurs besoins dans le ministère. Pour être promu officier, un soldat doit avoir une instruction du niveau de l'école secondaire, passer six mois au moins dans le service actif, dans un certain corps de l'Armée du Salut. Ensuite il peut faire la demande; si elle est acceptée, il peut être choisi pour assister à l'une des écoles de formation de l'Armée où, pendant deux ans, il suit un cours qui le prépare au ministère à plein temps. L'école confère à l'officier un diplôme de lieutenant; ensuite il peut monter en grade, passer capitaine, commandant, colonel, et ainsi de suite. Aujourd'hui il y a plus de 26 000 officiers de l'Armée du Salut dans le monde entier.

Un trait peu commun qui caractérise l'organisation est le rang éminent accordé aux femmes. Selon une doctrine de l'Armée, « la position des femmes est égale à celle des hommes ». En conséquence, les femmes jouèrent un rôle d'importance dans la direction et la conduite de l'Armée du Salut, étant souvent chargées de la surveillance des hommes. En fait, pendant trente ans, Evangéline Booth servit en qualité de directrice de l'Armée du Salut aux Etats-Unis, et, pendant cinq ans dirigea toute l'organisation mondiale. Actuellement, aux Etats-Unis, il y a plus de femmes officières que d'hommes.

Il y a des gens qui prôneront peut-être, comme un noble idéal, l'égalité de l'homme et de la femme, mais cette opinion va

absolument à l'encontre du principe biblique suivant: « Le chef de tout homme, c'est le Christ; et... le chef de la femme, c'est l'homme. » L'apôtre Paul indiqua qu'il n'appartenait pas à la femme de dominer en enseignant les hommes au sein de l'assemblée chrétienne, quand il dit à Timothée: « Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence. » En octroyant aux femmes les mêmes privilèges ministériels qu'aux hommes, l'Armée du Salut ne suit pas l'exemple biblique. Le fait de porter des vêtements militaires qui les identifient n'est pas conforme non plus à l'exemple établi par Jésus ou ses apôtres. C'est plutôt suivre l'exemple des organismes militaires de ce monde. — I Cor. 11:3, *Da;* I Tim. 2:12.

DOCTRINES ET CROYANCES

Le but du Salutiste est de convertir. « La foi en la conversion soudaine, il l'a dans le sang, persuadé qu'il est qu'elle peut se faire n'importe où, quel que soit le moment, quelle que soit la personne », explique une brochure des Salutistes. Même l'action sociale et les œuvres de secours font partie du programme qui rappelle au public la religion de l'Armée du Salut. Mais quelles sont les doctrines et croyances des Salutistes? Sont-elles fondées sur la Bible?

Les doctrines de l'Armée du Salut sont presque identiques à celles de la plupart des églises protestantes fondamentales. La troisième des onze déclarations principales que tout converti doit signer pour devenir Salutiste, affirme ceci: « Nous croyons qu'il y a trois personnes en Dieu: le Père, le Fils et le saint Esprit, unis en un seul être et coégaux en puissance et en gloire. » Et la onzième affirme: « Nous croyons en l'immortalité de l'âme... et au châtiment éternel des méchants. » *The Faith of the Salvationist* donne l'explication suivante: « Le Salutiste croit à l'enfer. Son vocabulaire contient l'expression « damné éternellement » bien qu'il puisse se garder du langage vivant et imagé de ses ancêtres quand il parle de ce sujet. »

Mais la Bible enseigne-t-elle la croyance trinitaire que Dieu, le Christ et le saint esprit sont coégaux et qu'ils sont trois personnes en un seul être? Ni Jésus ni ses apôtres n'enseignèrent une telle doctrine. En réalité, Jésus avoua: « Le Père est plus grand que moi. » Il ne chercha pas davantage à usurper la position supérieure de son Père afin de lui être égal, comme la doctrine de la trinité enseigne faussement qu'il est... Le professeur E. Washburn Hopkins fit la remarque suivante dans son livre *Origin and Evolution of Religion:* « La doctrine de la trinité était manifestement inconnue de Jésus et de Paul; quoi qu'il en soit, ils ne dirent rien à son sujet. » Arthur Weigall note, dans *The Paganism in Our Christianity,* que « dans le Nouveau Testament le mot Trinité n'apparaît nulle part ». Il ajoute que « l'idée est d'origine absolument païenne ». — Jean 14:28; Phil. 2:6.

Pareillement, la croyance en l'immortalité de l'âme humaine et à ses tourments éternels fit partie des religions païennes pendant des milliers d'années, mais vous ne trouverez dans la Bible aucun appui pour de tels enseignements. L'helléniste, Benjamin Wilson, nota dans l'appendice de sa version de la Bible, *The Emphatic Diaglott,* que dans les plus de 800 fois où les mots originaux, hébreu et grec, traduits par âme, se rencontrent, « pas une seule fois on ne trouve des épithètes telles qu'immortel, ou immortalité, ou impérissable, ou qui ne meurt jamais, associées à ces termes ». Toutefois, le lecteur de la Bible rencontrera de nombreuses expressions semblables à celle qu'on lit dans Ezéchiel 18:4: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » Et, au lieu d'enseigner les

tourments éternels pour les morts, la Bible déclare: « Les morts ne savent rien du tout. » — Eccl. 9:5, 10, *Da;* Es. 53:12; Ps. 22:30.

L'Armée du Salut soutient que « le baptême et le souper du Seigneur ne sont pas essentiels au salut de l'âme, et elle ne les observe pas ». Pourtant le commandement explicite que Jésus donna à ses disciples, dans ses paroles d'adieu, disait: « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les *baptisant* ». Le récit du ministère des apôtres dans le livre biblique des Actes montre qu'ils obéirent à cet ordre. Jésus donna aussi à ses disciples des instructions concernant le « souper du Seigneur », le dernier repas qu'il partagea avec ses disciples pour commémorer sa mort: « Faites ceci en mémoire de moi. » Ces deux choses, le baptême et le « souper du Seigneur » ont une valeur symbolique pour les chrétiens, et Jésus soumit les véritables chrétiens à l'obligation de les observer. — Mat. 28:19; Luc 22:19.

Bien que nombre de ceux qui l'ont soutenue de différentes façons aient pu considérer l'Armée du Salut simplement comme un organisme d'assistance sociale, un examen plus attentif révèle que c'est, en premier lieu, un mouvement religieux ayant son propre corps de doctrines et d'enseignements. Et même si nombre de ses officiers et soldats déploient un zèle exemplaire, le message qu'ils portent aux hommes concernant le Christ et l'espoir de l'homme pour l'avenir n'est pas fondé sur une connaissance exacte de la Parole de Dieu.

La persévérance dans le ministère récompensée

IL EST conseillé aux chrétiens de persévérer: « Ne nous lassons pas de faire le bien; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. » (Gal. 6:9). A cet égard, les expériences suivantes, tirées du *Yearbook of Jehovah's Witnesses* de 1962, prouvent que Dieu est vrai.

• Un Témoin d'Argentine raconta ce qui suit: « En allant de maison en maison, je frappai à une porte où il n'y avait personne. J'en pris note et revins maintes fois sans réussir à trouver quelqu'un. Un jour, je fis une nouvelle tentative et arrivai à l'instant même où les occupants s'apprêtaient à partir. Je fis un bref sermon et notai un visible intérêt; ils me demandèrent de revenir le lendemain. Je revins, plaçai l'auxiliaire d'étude biblique *Du paradis perdu au paradis reconquis* et commençai aussitôt une étude biblique. C'était en septembre 1960. Leurs progrès furent rapides et, bientôt, ils se mirent à parler aux autres des choses apprises et, sept mois plus tard, ils m'accompagnaient dans le champ du ministère chrétien. »

• Dans la ville très religieuse de A..., en France, un ministre de Jéhovah à plein temps, retourna cinq fois, à des jours différents, à une certaine porte, avant de trouver chez elle la maîtresse de maison. La personne qu'il rencontra s'intéressa si vivement à la vérité touchant Jéhovah et son royaume qu'il ne fallut que deux mois pour qu'elle se mît à en parler aux autres.

• Au Luxembourg, un couple marié loua une salle aux témoins de Jéhovah pour une assemblée. Les Témoins firent sur eux une si vive impression que, non seulement ils parlèrent d'eux aux autres mais encore la femme se mit à répandre des exemplaires de la Bible parmi ceux à qui elle parlait. Pourtant, pendant plusieurs années, chaque fois que les Témoins cherchaient

un arrangement en vue de commencer une étude régulière de la Bible, ils s'excusaient, se disant trop occupés. Puis, un jour, les Témoins, ayant appris que le couple avait vendu son affaire, un restaurant, firent une nouvelle tentative. Cette fois, l'étude biblique fut entamée et fit de rapides progrès. Le mari, la femme et la fille aînée prennent part à l'activité dans la prédication.

• Deux périodiques bibliques avaient été placés par un Témoin, au Kénia, en Afrique, et des dispositions prises pour revoir ces personnes. Dès la première visite, une étude biblique fut entamée mais il fallut ensuite faire douze visites avant de rencontrer à nouveau les gens intéressés et reprendre l'étude biblique. Bientôt, le jeune couple assista aux réunions et prit part au ministère chrétien. Douze mois après leur première étude biblique, ils furent baptisés. Depuis, leur zèle ne s'est pas affaibli même si un changement est intervenu dans la situation de son mari, obligé d'aller travailler là où il n'y a pas d'assemblée de témoins de Jéhovah.

• Un témoin des Philippines fit un long trajet pour se rendre dans la ville de Bohol où le besoin de prêcher la bonne nouvelle du royaume de Dieu était grand. Toutefois, elle éprouva bientôt le mal du pays. L'ayant appris, ses parents, mus par une bonté mal placée, la pressèrent de rentrer à la maison. Mais, au lieu de céder à leurs importunités, elle résolut de s'attacher à sa tâche ministérielle. Sa détermination et ses peines produisirent, en six mois, dix-sept nouveaux témoins chrétiens, dont le chef de la police de la ville, sa femme et sa fille.

• Au Venezuela, un Témoin conduisit des études bibliques avec une jeune mère de trois enfants, pendant quatre ans, puis, à cause des circonstances, les abandonna, d'autant plus qu'aucun progrès n'était visible. Près d'un an s'écoula, puis le Témoin revint chez cette femme dont l'abonnement à *The Watchtower* était expiré. Non seulement la personne se réabonna mais encore elle voulut d'autres publications et demanda la reprise de l'étude biblique, avouant avoir permis à son mari incroyant d'exercer sur elle une trop grande influence. Maintenant, elle fait de rapides progrès, assiste aux réunions de l'assemblée et participe au ministère chrétien.

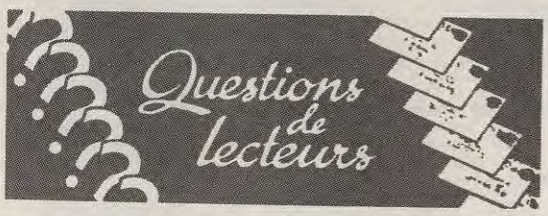

• Que devrait faire un serviteur voué à Jéhovah Dieu s'il est présent au moment où une prière est prononcée à haute voix par une personne qui ne reconnaît pas Jéhovah ou qui ne lui est pas vouée, lors de funérailles, de mariages, de promotions où officient des membres du clergé? — H. L., Etats-Unis.

Les Ecritures montrent qu'en aucun moment les serviteurs de Dieu ne doivent se joindre au culte de ceux qui servent d'autres dieux (Deut. 7:1-6, 16, 25, 26). Jésus-Christ répéta à plusieurs reprises que la véritable adoration était exclusive: « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'assemble pas avec moi disperse. » « Nul ne vient au Père que par moi. » Il est demandé à ceux qui aiment la justice et qui se trouvent dans les organisations religieuses autres que celle du vrai Dieu Jéhovah: « Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux. » — Mat. 12:30; Jean 14:6; Apoc. 18:4.

Puisqu'il en est ainsi, les serviteurs de Jéhovah ne devraient pas se joindre aux prières de ceux qui ne servent pas Jéhovah Dieu, car la prière est une forme d'adoration. Que devrait alors faire un serviteur de Jéhovah s'il assiste à un mariage, à des funérailles ou aux promotions de son fils ou de sa fille et qu'une prière vienne à être prononcée?

Si tout le monde se lève, c'est à l'individu de décider s'il veut se lever aussi ou non. Ce n'est pas en cela que réside l'acte d'adoration. Il en est de même pour ce qui est de courber

la tête. Bien que demeurant tranquille, le chrétien peut préférer ne pas courber la tête avec les autres, faisant ainsi savoir à chacun qu'il ne participe pas à la prière qui est offerte et qu'elle ne représente rien pour lui. Le serviteur de Jéhovah peut encore incliner sa tête et offrir une prière silencieuse en cette occasion. S'il choisissait cette seconde attitude, il ne prononcera toutefois pas un « Amen » audible à la fin de la prière publique, car il exprimerait alors qu'il est d'accord avec ses termes. C'est à chacun de déterminer le comportement le meilleur dans chaque circonstance particulière, et personne ne devrait critiquer un tel choix.

Le même principe devrait être appliqué si un serviteur de Jéhovah était invité à un repas. Si, par respect pour la sincérité de son invité, le maître de maison lui demandait de prononcer la prière, le serviteur de Jéhovah pourrait le faire, et ceci en harmonie avec les instructions de la Bible. Toutefois, si le chef de famille n'est pas un adorateur de Jéhovah et qu'il offre la prière en ayant un serviteur de Jéhovah à sa table, ce dernier ne peut se joindre à cette prière, bien qu'il puisse silencieusement offrir sa propre prière d'actions de grâces. Dans certains foyers où c'est la coutume de se tenir les mains autour de la table pendant que l'on dit la prière, participer à cette coutume voudrait dire que l'on participe à la prière. Le chrétien ne devrait pas s'y plier si la prière n'est pas prononcée par un serviteur de Jéhovah. Pour qu'une prière soit acceptée par Jéhovah, elle doit être offerte de la manière prescrite par lui.

COMMUNICATIONS

LE MINISTERE

Jéhovah Dieu confie à ses fidèles témoins un merveilleux dépôt chrétien. Il leur accorde le privilège de faire connaître les belles paroles de vie à ceux qui ont faim et soif de justice (II Tim. 1:14). Publiant la bonne nouvelle de lieu en lieu et de maison en maison, ils sont prophétiquement décrits comme suit: « Qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie le salut! » (Es. 52:7). L'apôtre applique ces paroles aux disciples du Christ quand il dit: « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles! » (Rom. 10:15). Ainsi donc, par la parole prononcée et imprimée, les témoins de Jéhovah apportent de bonnes nouvelles à leurs semblables. Au cours du mois d'avril, *La Tour de Garde* sera offerte moyennant une contribution annuelle de 5 fr. suisses, 50 fr. belges, 1 dollar canadien ou U.S.A. Chaque nouvel abonné recevra trois brochures contenant des bonnes nouvelles pour ceux qui recherchent la voie de Dieu.

TEXTES QUOTIDIENS POUR AVRIL

16 Faites-vous des amis avec les richesses injustes. — Luc 16:9. wF 15/6/62 19, 20
17 Si quelqu'un pense qu'il est quelque chose, alors qu'il n'est rien, il trompe son propre esprit. — Gal. 6:3, NW. wF 1/12/62 13, 14
18 Le fruit de l'esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité. — Gal. 5:22. wF 1/8/62 20a
19 On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié. — Luc 12:48. wF 15/8/62 5a
20 Qui pourra monter à la montagne de l'Eternel (Jéhovah, AC)? Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur. — Ps. 24:3, 4. wF 15/9/62 14
21 [Soyez] prêts à toute bonne œuvre. — Tite 3:1. wF 15/2/63 36, 37
22 Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures. — Rom. 13:1. wF 1/3/63 10, 11
23 Son nom est la Parole de Dieu. — Apoc. 19:13. wF 1/2/63 79–81
24 La colère du roi est comme le rugissement d'un lion, et sa faveur est comme la rosée sur l'herbe. — Prov. 19:12. wF 15/5/62 1, 2
25 Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez. — Jean 13:17. wF 15/7/62 20
26 Je me réjouis de pouvoir en tout compter sur vous. — II Cor. 7:16, Jé. wF 15/3/62 20a
27 La terre est pleine de ta bonté, Jéhovah; enseigne-moi tes lois. Enseigne-moi le sens droit et l'intelligence, car j'ai foi en tes commandements. — Ps. 119:64, 66, AC. wF 1/9/62 12, 13
28 Nephthali est une biche lâchée. — Gen. 49:21, Da. wF 15/10/62 48, 49
29 Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. — Marc 12:17. wF 15/2/63 1-3
30 Les choses que tu as entendues de moi... confie-les à des hommes fidèles, qui, de leur côté, sont suffisamment qualifiés pour en enseigner d'autres. — II Tim. 2:2, NW. wF 1/12/62 19, 20a

(Voici qui permettra de trouver le commentaire de chacun de ces textes: Le ou les nombres qui suivent la date de « La Tour de Garde » désignent un ou plusieurs paragraphes du premier article d'étude. Lorsque l'indicatif du paragraphe est suivi d'un « a », le commentaire se trouve dans le second article d'étude; un « b » signifie qu'il faut se reporter au troisième article d'étude.)

ETUDES DE « LA TOUR DE GARDE » POUR LES SEMAINES DU

7 avril: La soumission aux autorités est profitable. Page 165 et La soumission aux autorités et notre conscience, § 1–12. Page 169.

14 avril: La soumission aux autorités et notre conscience, § 13–45. Page 172.